

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 ET PERSPECTIVES 2017



**Réseau des professionnels
en Centres culturels, asbl**

rue du Couvent, 4, 6810 JAMOIGNE
tél : 061 29 29 19 ou 0475 26 82 27

info@astrac.be

www.astrac.be

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 ET PERSPECTIVES 2017

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION, RAPPEL DES MISSIONS	4
L'ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles	5
Rappel des missions	6
EVALUATION DES ACTIVITÉS DEVELOPPÉES EN 2016 EN REGARD DES MISSIONS	7
Tableau synthétique	10
Travaux ACC-ASTRAC pour définir un projet 2017-2021 commun	14
En conclusion	15
GESTION ET ANIMATION DE L'ASBL	16
Situation financière, Personnel et situation de l'emploi	17
Locaux et matériel de l'association	18
Conseil d'administration	19
Réunions de l'ASTRAC	20
Membres de l'ASTRAC	21
PERSPECTIVES 2017	31
ANNEXE : ACCORD ACC-ASTRAC « POUR UNE COUPOLE FEDERATIVE... »	35

INTRODUCTION

L'année 2016 était pour l'ASTRAC une année intense, essentielle, souvent difficile.

Face au flou, face au sous-financement du secteur et de la Culture en général, face au manque de perspectives claires dans une société à la recherche d'un nouveau projet collectif, une énergie importante a été déployée pour faire entendre la voix des équipes des Centres culturels, en attirant l'attention sur les difficultés de ces derniers (« Baromètre de la situation des Centres culturels ») et en défendant une application et un financement « raisonnables » du nouveau décret.

Cela ne nous a pourtant pas amené à abandonner ou affaiblir notre action historique (Journée pro, Carte pro, brèves électroniques...), ni à renoncer à mener un nouveau projet conséquent (« Guide des Centres culturels »), avec l'ACC).

Il a fallu en outre répondre à la demande de l'ex-Ministre Joëlle Milquet de réintroduire notre dossier de demande de reconnaissance déposé en 2014 après y intégrer un projet commun d'intégration ACC-ASTRAC...

Comme le démontre l'aperçu de l'action menée en 2016 au cœur de ce rapport (pages 10 et suivants), tout cela s'est traduit en une activité si pas fébrile alors certainement d'un rythme intenable au vu des moyens très limités dont l'ASTRAC dispose.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous savons que notre subventionnement par la FWB ne sera pas augmenté de manière significative dans les 5 années à venir et nous permettra pas ou à peine d'assumer l'augmentation inévitable des charges de personnel. Le si nécessaire renforcement de notre petite équipe (1,25 ETP) ne sera donc pas possible.

Plutôt que de continuer à butter sur les limites de notre fragilité, nous nous préparons aujourd'hui pour faire évoluer notre organisation et son projet fédératif afin d'assurer son impact effectif et durable.

Une action fédérative forte est importante et urgente pour les Centres culturels dans le contexte qu'ils traversent et nous restons convaincues que l'ASTRAC peut continuer à jouer un rôle pertinent dans ce cadre.

C'est donc avec sérénité et optimisme que nous envisageons le travail de réflexion et discussion à mener, en équipe, au sein de nos instances, avec le secteur et avec nos partenaires.

**PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION,
RAPPEL DE SES MISSIONS ET DE SES PRINCIPALES ACTIONS**

L'ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Présentation de l'association

Fondée en 1991, l'ASTRAC fédère les professionnels en Centres culturels agréés de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'ASTRAC leur propose **un lieu de rencontres et d'échanges, d'information et d'(auto-)formation, de réflexion et d'action partagées** :

- un lieu **fédératif** où les expériences se croisent et se confrontent, les idées se bousculent et les informations circulent dans un but d'enrichissement professionnel individuel et collectif et d'éducation permanente; un lieu de **solidarité** où des paroles et visions communes se construisent pour nourrir et promouvoir l'action et les pratiques des différents métiers des Centres culturels et défendre les enjeux de la culture dans la société.
- un lieu **participatif** qui construit son action de manière ascendante, à partir des pratiques professionnelles et des réalités des équipes dans les différents lieux du secteur et à partir des priorités du moment, telles qu'elles sont vécues sur le terrain par les travailleurs, **toutes catégories de métiers confondus**.

Depuis vingt-cinq ans déjà, l'ASTRAC anime le réseau des professionnels en Centres culturels en proposant des espaces-temps pour le partage d'expériences, d'outils et d'informations et pour l'expression et la réflexion collectives, notamment dans le cadre de ses **rencontres professionnelles**.

Ces rencontres sont également l'occasion de **récolter les paroles et ressentis** des professionnels du secteur, relatifs à leurs vécus, leurs attentes et leurs aspirations et de tenter de **construire une parole commune**.

L'ASTRAC **saisit et propage les signaux ascendants** des équipes du secteur.

Elle participe aux débats relatifs au développement des politiques culturelles pour y faire entendre la voix des professionnels en Centres culturels et défendre leurs intérêts, dans un esprit de solidarité avec les autres acteurs de la Culture et des secteurs proches.

Reconnue comme « organisation représentative des utilisateurs agréée » (orua) dans le cadre du décret du 10 avril 2003, elle est représentée dans différents groupes de réflexions pour préparer la prise de décision, et notamment à la Commission des Centres culturels, l'instance d'avis du secteur des Centres culturels.

En 2016, 126 personnes, issues de 65 Centres culturels, étaient **membres effectifs** de l'asbl ASTRAC.

Parmi eux, les 65 directeurs des Centres représentés au sein de l'AG.

243 autres professionnels du secteur étaient **membres adhérents** (individuels) de l'ASTRAC en tant que détenteurs de la Carte professionnelle 2016 (66 membres effectifs étaient également détenteurs de la Carte pro qu'ils ont pu obtenir gratuitement).

109 Centres culturels agréés (sur un total de 115, ou 94,8%), ainsi que 2 concertations régionales et une asbl en voie de reconnaissance) étaient membres adhérents (institutionnels) en ordre de cotisation.¹

Une réunion ordinaire de l'Assemblée générale est organisée minimum une fois par an.

¹ Voir les listes détaillées des membres à partir de la page 21.

Le **Conseil d'administration** est le garant du dynamisme de l'ASTRAC et de son ancrage dans les réalités des équipes du secteur.

Composé de 18 administrateurs maximum, il se réunit au moins 9 fois par an. Les réunions sont ouvertes à tous les membres effectifs de l'association.

L'asbl fonctionne avec une petite **équipe** de permanents : une personne chargée de la direction engagée à 3/4 temps et une animatrice engagée à mi-temps.

Le **siège social** et les bureaux de l'ASTRAC sont installés en Région Wallonne, à Jamoigne, entité de la Ville de Chiny en Province de Luxembourg.

L'ASTRAC est soutenue financièrement par la Fédération Wallonie-Bruxelles avec laquelle elle a signé une convention portant sur les années 2011-2014 qui a été prolongée d'un an par avenant deux années de suite. Une nouvelle convention portant sur les années 2017-2021 est en cours de finalisation au moment où ce rapport est rédigé. Dans l'attente de la signature de cette convention, l'ancienne convention a prolongée par un troisième avenant.

L'ASTRAC est soutenue également par la Région wallonne dans le cadre des Aides à la Promotion de l'Emploi.

Rappel des missions

Depuis toujours, l'action de l'ASTRAC consiste avant tout en la mise en commun d'informations, de savoirs et de compétences, d'expériences, de points de vue et d'énergies entre les professionnels en Centres culturels.

A cette fin, l'ASTRAC s'est donnée les suivantes missions spécifiques :

- (1) développer les **synergies** – la **communication**, les **échanges**, les **coopérations** – entre les professionnels en Centres culturels ;
- (2) **informer** les professionnels en Centres culturels et leur proposer des moments d'(auto-)formation sur des questions liées à l'actualité du secteur et à l'évolution de ses pratiques professionnelles ;
- (3) organiser une **réflexion permanente**, alimenter les **débats publics** sur les métiers, les orientations du secteur et les stratégies et politiques culturelles;
- (4) **valoriser et promouvoir** le travail des professionnels en Centres culturels, l'action du secteur et es enjeux de la culture dans la société;
- (5) **défendre les intérêts** des professionnels en Centres culturels, les **représenter** auprès des acteurs de la société et des décideurs à tous les niveaux.

Les missions (1), (2) et (3) ont été reconnues et sont soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre d'une convention pluriannuelle. Cette convention qui devait se terminer en a été prolongée à plusieurs reprises dans l'attente du renouvellement de la reconnaissance de l'ASTRAC dans les termes du décret du 21 novembre 2013 et a donc continué à déterminer en 2016 le cadre d'action de l'asbl ASTRAC. Il est à noter que la convention n'intégrait pas de manière explicite les missions (4) et (5). Selon certaines interprétations basées sur une distinction entre action fédérative et action représentative, celles-ci relevaient de la fonction d'orua de l'ASTRAC et ne devaient dès lors pas donner lieu à un subventionnement.

Le nouveau décret des Centres culturels adopte une définition plus large de l'action fédérative en y intégrant des fonctions « de mise en réseau, de services, de représentation, de recherche et de développement, de mobilisation, d'information et de formation ».

**ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DÉVELOPPÉES EN 2016
EN REGARD DES MISSIONS**

Cette partie du rapport annuel est présentée sous forme de **tableau synthétique**.

- La première colonne liste les missions « historiques » poursuivies par l'asbl ASTRAC, dont celles reconnues dans le cadre de la convention avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans la mesure du possible, les missions sont reliées à l'une des « fonctions de l'action fédérative » du nouveau décret.
- La deuxième colonne donne un bref aperçu des réalisations de l'année écoulée en lien avec chacune de ces missions.
- Dans la troisième colonne se trouvent d'éventuelles commentaires : des observations pour détailler, expliquer ou évaluer ces réalisations.
- La quatrième colonne reprend pour chaque mission les moyens y consacrés prescrits par la convention en ajoutant si ces moyens ont été mis en œuvre ou pas.
- Des pistes pour l'avenir proche sont indiquées dans la dernière colonne. Elles peuvent être relues dans plus de détails dans la partie « Perspectives 2017 » à partir de la page 31.

Le tableau ne mentionne que sommairement les travaux réalisés en 2016 dans le cadre du **chantier ACC-ASTRAC** pour définir un projet commun en vue de l'introduction d'une demande de reconnaissance commune pour 2017-2021. Ces travaux sont détaillés à la page 14.

MISSIONS	RÉALISÉES EN 2016	COMMENTAIRES	MOYENS prescrits par la convention et leur réalisation	PISTES pour 2017
<p>1. Développer la communication, les échanges, les coopérations entre les professionnels des Centres culturels</p> <p>fonction de mise en réseau</p> <p>fonction de mobilisation</p>	<p>• Journée de rencontres professionnelle du 26/1/2016 : « <u>Les Centres culturels: lieux d'action citoyenne... et politique?</u> »</p> <p>➢ Echanges en plénière ponctués par des interventions artistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Canti al' Arrabiata</i> : chansons militantes • Le point sur la Plateforme intersectorielle par Isabelle Gillard (FPCEC) ; • Impacts de l'austérité sur les Centres culturels: résultats de l'enquête menée par l'ASTRAC par Liesbeth Vandersteene (ASTRAC) ; • <i>Confessions de professionnels en Centres culturels traduites par Jean-Luc Piroux et Didier Laloy</i> ; • Le nouveau décret, nous invite-t-il à politiser notre action? Opportunités, défis, écueils par Olivier Van Hee (Inspection FWB, ULB) • Témoignages issus du terrain : Particip'Art 2016 par Christian Destiné (Maison de la culture Famenne-Ardenne) et L'accueil des réfugiés à Walcourt par Sabine Lapotre (Centre culturel de Walcourt) • <i>Lectures de « Poésie, art de l'insurrection » de Lawrence Ferlinghetti par David Giannoni (maelström révolution)</i> • Échange avec Thomas Prédour, conseiller au Cabinet de la Ministre de la Culture Joëlle Milquet <p>➢ 7 ateliers de travail partagé et un Café citoyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (1) Les Centres culturels et les questions de société ; • (2) Les Centres culturels et les pouvoirs publics locaux : enjeux de pouvoir et pouvoirs en jeu ; • (3) Centres culturels et artistes : partenaires au service de projets engagés ; • (4) La gestion comptable, un enjeu citoyen ?; • (5) Comprendre les évolutions du bénévolat pour mieux agir ensemble ; • (6) Le pouvoir de l'image ; • (7) La sécurité dans tous ses états – le rôle et les responsabilités des régisseurs et du personnel technique ; • Café citoyen : Engageons-nous! <p>178 participants inscrits issus de 85 institutions</p> <p>• <u>Rencontre du 21/4/2016 : « Questions et désirs d'aujourd'hui. Actions pour demain ».</u></p> <p>➢ Débat et expression libre entre les professionnels du secteur sur les actualités les perspectives du secteur en vue de nourrir l'action représentative de l'ASTRAC dans les mois à venir.</p> <p>➢ Photomaton, mur d'expression, réalisation de capsules vidéo.</p> <p>45 participants issus de 32 Centres culturels</p> <p>Il a été impossible de relancer le projet de la <u>Plateforme d'Echange et de Partage</u> faute de moyens et de temps. Une demande d'aide extraordinaire a été introduite en juillet 2016 auprès du Direction de la Formation et de la Direction des Centres culturels mais dans l'absence de pistes budgétaires aucun soutien n'a pu être obtenu. Un échange préalable avec le CESEP (16/6) a été l'occasion d'explorer les possibilités pour optimiser le développement du projet tenant compte des besoins sur le terrain et des spécificités de l'ASTRAC.</p> <p>Soutien de plus en plus « symbolique » à la mise en réseau des Centres culturels au niveau belge et au niveau international:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adhésion à l'ENCC sans participation effective aux activités • Peu ou pas de contacts avec la VVC et d'autres fédérations et réseau en Flandre, mais relais des informations susceptibles d'intéresser les professionnels en Centres culturels • Accueil, le 23/9, de Santiago Arroyo Serrano, Président de la Fondation ibéro-américaine pour les industries culturelles et créatives (FIBICC) et directeur de la gestion culturelle de La Castilla Mancha. Visite du Centre culturel de Wanze. Santiago Serrano était l'invité de l'ACC dans le cadre du programme d'échange BECC. <p>Poursuite du projet de la <u>Carte pro</u> : augmentation lente mais continue des détenteurs et partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • 309 détenteurs en 2016 (220 en 2011 au lancement du projet) ; • 109 partenaires en 2016 dont un petit quart « hors secteur » (100 en 2011). 	<p>• La Jpro reste l'activité phare de l'ASTRAC et le pilier central de son action fédérative et représentative. Elle constitue un moment de mobilisation important pour les équipes du secteur.</p> <p>• Animation des ateliers essentiellement par des administrateurs de l'ASTRAC moyennant un travail de préparation important</p> <p>• Partenariats et/ou présence de personnes-ressources de qualité pour apporter une expertise ou des éclairages spécifiques, un témoignage issu du terrain, un point de vue.</p> <p>• Présence systématique de la Ministre ou du Cabinet Culture</p> <p>• Après deux éditions qui avaient rassemblé entre 200 et 250 participants, le nombre d'inscrits a chuté quelque peu. Une conséquence du lancement tardif de la communication ou le signe d'une certaine insatisfaction ?</p> <p>La méthode basée sur le partage d'expériences et de compétences ne répond pas aux attentes de certains participants à la recherche d'apprentissages « prêts à l'usage ». D'autres décrochent à cause d'un manque de suivi pour approfondir des thématiques qui n'ont pas pu être réellement approfondies.</p> <p>• Le suivi reste problématique en effet : (1) difficulté de diffuser des rapports de qualité avec efficacité, (2) manque de moyens pour approfondir des thématiques suivant les besoins exprimés....</p> <p>Une demi-journée de rencontre est organisée traditionnellement à la suite de l'AG de l'ASTRAC. Le nombre de participants varient fortement, selon les thématiques abordées, les intervenants et les actualités du secteur.</p> <p>Projet lancé en 2014 pour répondre aux attentes importantes du terrain malgré la réponse négative à une première demande d'aide extraordinaire. Mise en veille en 2015 vu le manque de moyens et la nécessité de répondre à d'autres priorités.</p> <p>En 2016 encore, le manque de temps et de moyens n'a pas permis de travailler cet axe de manière active. L'ASTRAC se repose de plus en plus sur l'ACC pour assurer une représentation du secteur et entretenir les relations de celui-ci « hors FWB ».</p> <p>La Carte pro se veut, entre autres, un outil de liaison et de promotion d'un sentiment d'appartenance et de fierté sectorielle. Le manque de moyens (temps) continue de freiner le développement du projet, surtout au niveau de la recherche de nouveaux partenaires.</p>	<p>2 rencontres annuelles des professionnels sur des thèmes liés à leurs pratiques et/ou à leur actualité</p> <p>➔ REALISEES</p>	<p>Poursuite de l'organisation des rencontres professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite <u>de la Journée pro</u> en tant que journée « inter-métiers » • Organisation d'une deuxième rencontre sectorielle à l'automne 2017 sur une question d'actualité et/ou les perspectives du secteur/de l'ASTRAC <p>En fonction des moyens, réactivation du projet de la Plateforme d'Echange et de partage, évt. uniquement en tant que plateforme virtuelle ?</p> <p>Renouvellement de la demande d'aide extraordinaire afin de pouvoir financer ce projet.</p> <p>Soutien à <u>l'action internationale</u> menée par l'ACC</p> <p>Poursuite de la <u>Carte pro</u>.</p>

MISSIONS	RÉALISÉES EN 2016	COMMENTAIRES	MOYENS prescrits par la convention et leur réalisation	PISTES pour 2017
<p>Informers les professionnels des Centres culturels</p> <p>fonction d'information</p> <p>fonction de services</p> <p>fonction de mobilisation</p>	<p>➤ Outils d'information et de communication permanente :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le site internet astrac.be est à la fois un outil « vitrine » et un outil d'information. Mis à jour régulièrement et interactif, il assure de manière dynamique une information globale sur tous les aspects de l'action et du fonctionnement de l'ASTRAC mais aussi sur les principales actualités du secteur et sur son cadre d'action. 20.987 vues en 2016 ou 57 par jour en moyenne. Les brèves électroniques permettent de communiquer de manière plus directe avec quelque 600 professionnels en Centres culturels et plusieurs dizaines d'autres interlocuteurs « proches » du secteur sélectionnés selon la nature des informations communiquées. Avec 22 brèves diffusées en 2016 (sans compter celles consacrées aux annonces), la fréquence d'envoi continue de progresser chaque année. <p>Les informations relayées portent notamment sur les actualités du secteur, sur son cadre d'action et sur des questions de société susceptibles d'intéresser les professionnels ou de traduire leurs intérêts. (Voir plus bas)</p> <p>Le site et les brèves servent également de support pour rediffuser des offres d'emploi et autres annonces du secteur. Celles-ci rencontrent un intérêt important.</p> <p>➤ Publication d'un « baromètre de la situation des Centres culturels » : voir ci-dessous. La concertation avec l'ACC permet d'assurer l'information coordonnée du secteur, basée sur la cohérence et/ou la complémentarité des contenus diffusés.</p>	<p>Le site internet et les brèves sont les principaux outils de communication, d'information et de liaison de l'ASTRAC. Le rythme de diffusion des brèves est élevé. Les brèves contribuent de manière substantielle à la fréquentation du site.</p> <p>Le manque de temps a empêché la reprise de la publication</p> <ul style="list-style-type: none"> des infolettres électroniques à parution régulière, du journal « Astrac en vrac » en tant que bulletin de liaison (abandonné il y a plusieurs années) <p>En ce qui concerne le site internet, le manque de moyens et les actualités du secteur ont empêché la poursuite de l'alimentation de la boîte à outils de la Plateforme d'Echange et de Partage (voir ci-dessus).</p>	<p>Un support d'information et de liaison régulière avec les professionnels, par voie électronique ou autre (minimum 4 éditions par an).</p> <p>➔ REALISE</p>	<p>Maintien d'une communication régulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> 10 brèves électroniques ; site internet interactif ; diffusion des offres d'emploi et des annonces du secteur. <p>Poursuite des réflexions avec l'ACC pour assurer la cohérence et la complémentarité des informations diffusées et pour envisager une mutualisation d'outils de communication.</p>
<p>Proposer des formations sur des thèmes liés aux pratiques professionnelles et à l'actualité du secteur</p> <p>fonction de formation</p>	<p>➤ Démarches de formation ou liées à la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ateliers participatifs à l'occasion de la Journée pro du 26/1/2016. Voir ci-dessus. Poursuite du soutien à la formation en régie son portée par La Vénérie : soutien à la réalisation du dossier, soutien promotionnel, rôle d'intermédiaire entre les équipes et les organisateurs 8 personnes dont 7 travailleurs du secteur ont suivi en février-mars 2016 le deuxième module de cette formation de perfectionnement pour les régisseurs des Centres culturels ou de la CP 329.02. Accueil d'équipes en mise au vert à Jamoigne: soutien logistique à 1 projet en juillet 2016 (asbl Mode d'emploi Luxembourg) <p>➤ Participation aux réflexions sur les attentes et besoins du secteur en matière de formation et sur les démarches en cours ou à développer pour y répondre</p> <ul style="list-style-type: none"> Réflexions sur l'accompagnement de transition vers le nouveau décret, avec entre autres, la Direction des Centres culturels, la Direction de la Formation, la 3C, l'ACC, ... : Comité d'accompagnement de la formation « Piloter un Centre culturel », première réunion des « opérateurs d'appui », ... échange ACC-FPCEC-ASTRAC sur le programme de formation Culture+ proposée par l'ACC et la FPCEC 	<p>L'ASTRAC n'est pas un opérateur de formation. Les temps et espaces d'(auto-)formation qu'elle propose prennent la forme d'ateliers, de débats, tables rondes ou conférences.</p> <p>Les ateliers participatifs à l'occasion des Journées pro se veulent des occasions d'enrichissement professionnel qui peuvent être des catalyseurs de formations ultérieures. Si les ateliers destinés aux métiers d'animation sont axés avant tout sur l'échange et la réflexion partagée, ceux pour les métiers techniques et administratifs évoluent de plus en plus vers des séances d'information sur des thématiques assez pointues en grâce à la participation d'experts.</p> <p>Il n'est pas possible pour l'instant de réellement développer le l'accueil des équipes à Jamoigne au delà d'un soutien logistique pour proposer des formules d'accompagnement sur mesure.</p>	<p>Des formations liées aux métiers du secteur répondant aux besoins identifiés (en collaboration et en concertation avec l'ACC et le Service de la Formation).</p> <p>➔ REALISEES PARTIELLEMENT : le manque de moyens limite la possibilité de développer des formations comme celle de sonder les besoins dans une démarche partagée.</p>	<p>Maintien des espaces-temps pour l'information et l'(auto)formation (rencontres, débats, ateliers, ...).</p> <p>Poursuite des réflexions partagées sur les formations à développer et l'accompagnement de la transition vers le nouveau décret ;</p> <p>Poursuite du soutien aux projets émergents pour répondre aux demandes issus du terrain</p> <p>Poursuite du développement du projet d'accueil des équipes dans le local de l'ASTRAC.</p>

MISSIONS	RÉALISÉES EN 2016	COMMENTAIRES	MOYENS prescrits par la convention et leur réalisation	PISTES pour 2017
<p>3. Organiser une réflexion permanente, alimenter les débats sur les pratiques, les métiers et les orientations du secteur</p> <p><i>fonction de recherche et développement</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de moments de réflexion partagée et récolte des informations ascendantes du secteur à l'occasion des <u>rencontres professionnelles</u> : voir ci-dessus. • Participation active à la <u>3C</u> (réunions des 29/1, 4/3, 26/4, 13/5 et 17/6, 20/9, 21/10, 22/11 et 16/12. Michel Gelinne représentant de l'ASTRAC à la Commission, a démissionné en tant que membre le 12/7. Il a été remplacé par Liesbeth Vandersteene, suppléante. • Participation à la Commission des Musiques non classiques (Christophe Loyen). • Participation au jury du Prix Ethias-ACC. • Participation à l'Opération « Bouger les lignes » : voir ci-dessous. • « Baromètre de la situation des Centres culturels » : voir ci-dessous. • Poursuite du <u>chantier de réflexion partagée avec l'ACC</u> pour développer une vision et des projets fédératifs communs ainsi que pour examiner, sous l'impulsion du Cabinet de la Culture, l'hypothèse d'un regroupement ACC-ASTRAC (« Coupole fédérative » des Centres culturels). Voir plus loin. 	<p>L'investissement important des administrateurs de l'asbl est indispensable dans ce contexte, pour garantir en permanence le lien entre l'équipe et les professionnels du secteur (réunions mensuelles du CA) et pour représenter l'ASTRAC dans différents groupes de réflexion et instances d'avis.</p>	<p>Voir ci-dessus.</p>	<p>Poursuite participation 3C, Commission Musiques non classiques, et groupes de travail et réflexion émanant du secteur.</p> <p>Poursuite des synergies avec les autres fédérations, réseaux et concertations du secteur et avec les secteurs proches : notamment ACC et Plateforme des fédérations socioculturelles.</p>
<p>4. Valoriser et promouvoir le travail des professionnels des Centres culturels, l'action du secteur et le rôle de la culture dans la société</p> <p><i>fonction de représentation</i></p> <p><i>fonction d'information</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la participation active (en la personne de Liesbeth Vandersteene et/ou de plusieurs membres du CA au nom de l'ASTRAC) à l'opération « Bouger les lignes » : Coupoles « Artistes au centre », « Plan culturel numérique » (réunion sur les Centres culturels et le numérique le 23/5, « Démocratie et diversité culturelle » (réunions sur l'accessibilité de la culturelle et sur la médiation culturelle les 11/4 et 9/5 2016) et « Nouvelle Gouvernance » (réunions du 9/6 et 11/10 2016) • Avec l'ACC, rédaction du <u>guide « Qu'est-ce qu'un Centre culturel ? »</u> ou plaquette de présentation du secteur et de son nouveau décret. 5 réunions du Comité de rédaction. Choix d'une illustratrice. Grâce à l'intervention de l'ASTRAC, le Centre culturel de Huy a mis à disposition son graphiste pour la mise en page du document. Obtention d'une aide de la FWB pour l'impression de la publication. Sortie prévue au printemps 2017 • La <u>Carte pro</u> est aussi un outil de valorisation des professionnels du secteur. Elle cultive un sentiment d'appartenance et permet à ses travailleurs, notamment ceux autres que directeurs et programmeurs de s'identifier en tant que membre du secteur. 	<p>Dans le contexte difficile d'aujourd'hui, de transition et de sous-financement, valoriser et promouvoir les Centres culturels reste un enjeu fondamental pour contribuer à consolider le secteur et ses équipes grâce à une meilleure compréhension et appréciation de son action.</p> <p>Le guide « Qu'est-ce qu'un Centre culturel ? » est une réalisation importante dans ce contexte, aussi parce qu'il est le résultat d'une collaboration poussée et réussie avec l'ACC.</p>	<p>La convention ne prescrit rien : l'ASTRAC n'est pas subventionnée pour ces missions qui relèvent de son action en tant qu'orua.</p>	<p>Publication et diffusion du guide « Qu'est-ce qu'un Centre culturel ? »</p> <p>Poursuite Carte pro, en recherche de nouveaux partenariats hors secteur</p>

MISSIONS	RÉALISÉES EN 2016	COMMENTAIRES	MOYENS prescrits par la convention et leur réalisation	PISTES pour 2017
<p>5. Défendre les intérêts des professionnels du secteur et ceux des Centres culturels, les représenter auprès de l'opinion publique, des médias, des pouvoirs publics et des décideurs à tous les niveaux</p> <p><i>fonction de représentation</i></p> <p><i>fonction d'information</i></p> <p><i>fonction de mobilisation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contacts permanents et constructifs avec l'Administration et l'Inspection ; lancement d'une « plateforme des opérateurs d'appui », avec l'ACC et la Direction des Centres culturels. Première réunion le 9/12 ➤ Poursuite participation GT mis en place et piloté par le Cabinet pour analyser l'application du décret dans un cadre financier réduit : réunion du 29/1 ➤ Participation à la concertation avec les Ministres de la Culture Joëlle Milquet et Alda Greoli et/ou leurs Cabinets : <ul style="list-style-type: none"> • sur des enjeux sectoriels (financement du décret), les 15/1, 18/3, 30/5, 4 et 10/11 • sur des enjeux intersectoriels (en Plateforme socioculturelle) les 20/5 et 22/11 • préparation (avec l'ACC) de l'échange avec la Ministre Alda Greoli à la rencontre à Fosses-la-Ville du 10/6 à l'occasion de la présentation du bilan de la 3C et de la Commission des Centres culturels ➤ Poursuite et intensification de la concertation ASTRAC-ACC : <ul style="list-style-type: none"> • en vue de l'introduction d'un dossier de demande de reconnaissance commun (réunions des 12/1, 26/2, 11/3, 25/3) ; dépôt du dossier commun le 30/6 • participation active à la rencontre organisée par l'ACC entre les dépositaires de demandes de reconnaissance pour échanger sur l'application (non-application) du décret, le 9/11 ➤ Poursuite de la participation active à la Plateforme des fédérations socioculturelles : au moins 6 réunions de concertation en 2016 (8/1, 22/1, 25/3, 20/5, 19/10, 22/11) ➤ Actions de sensibilisation aux difficultés du secteur en lien avec son sous-financement et la non-application du décret : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation et diffusion, en janvier-février, d'un « Baromètre de la situation des Centres culturels » basé sur les résultats de l'enquête menée à l'automne 2015 auprès des directeurs ainsi qu'une analyse des comptes annuels • Campagne « La Ministre au Centre... culturel ! » pour défendre une meilleure prise en compte des réalités et des difficultés vécus sur le terrain suite au non-financement du décret: lettre ouverte à Joëlle Milquet, Ministre de la Culture et communiqué de presse (14/3), intervention sur TVLux (18/3) • Rencontre avec le Groupe PS du Parlement de la FWB le 12/5 sur la situation du secteur ➤ Consultation et <u>mobilisation des professionnels</u> en lien avec des enjeux de société qui les concernent. Soutien aux mouvements TAC, LST, du front syndical, contre le CETA/TTIP, ... 	<p>Depuis toujours, l'ASTRAC fait entendre la voix des professionnels et des équipes au sein du secteur et auprès de ses différents interlocuteurs externes ainsi que l'opinion publique.</p> <p>En 2016, cette mission ou fonction fédérative pour représenter et défendre le secteur a pris une place prépondérante dans l'action de l'ASTRAC, non sans effets collatéraux... D'autres axes de travail moins urgents n'ont pas pu être développés et d'importants efforts ont dû être demandés à l'équipe et aux administrateurs, ce qui a fini par créer une situation de surcharge intenable.</p> <p>A propos de la préparation d'une demande de reconnaissance commune ACC-ASTRAC, voir ci-après.</p>		<p>Poursuite des actions, contacts et relations, définition des priorités stratégiques avec les membres, recherche d'une cohérence et complémentarité optimale avec l'ACC.</p>

Travaux ACC-ASTRAC pour définir un projet 2017-2021 commun

En 2010-11, l'ACC et l'ASTRAC ont entamé un travail pour clarifier leurs missions et rôles spécifiques et chercher à établir un maximum de cohérence et de complémentarité entre leurs actions respectives. Cette réflexion partagée a été intensifiée en lien avec la préparation des demandes de reconnaissance dans les termes du nouveau décret des deux organisations.

En réponse aux premières demandes introduites¹, la Ministre Joëlle Milquet a demandé aux deux organisations de réfléchir à une intégration plus en profondeur de leurs projets, voire de leurs asbl qui ont été invitées à réintroduire leurs dossiers au 30 juin 2016.

Dès novembre 2015, l'ACC et l'ASTRAC ont lancé des réflexions et discussions pour formaliser une « Coupole fédérative »². Un groupe de travail a été constitué à cette fin ; il comprenait, pour l'ACC : Jack Houssa, Regis Cambron, Vincent Dehin et Matteo Segers ; pour l'ASTRAC : Christophe Loyen, Justine Dandoy, Pierre Mativa et Liesbeth Vandersteene.

Un accord commun a pu être établi ; il a été validé par les instances des partenaires et intégré au dossier de demande de reconnaissance. Le 21 avril 2016, l'AG de l'ASTRAC a été informé du projet d'accord qu'elle a pu commenter. Le CA de l'ASTRAC a marqué son accord sur la version finale le 23 juin 2016.

Les principaux éléments de l'accord, dont le texte intégral est joint en annexe (page 35 et suivants), sont :

- une définition commune de l'action fédérative ;
- une situation des deux organisations dans le champ de l'action fédérative, avec leurs spécificités respectives ;
- les enjeux de l'action fédérative commune ;
- les axes opérationnels du projet commun pour les années à venir ;
- les perspectives pour créer un espace institutionnel commun ;
- quelques principes de base en matière des ressources et moyens à affecter au projet commun.

Les actions et chantiers communs envisagés à destination des acteurs du secteur et leurs interlocuteurs³ portent sur :

- le développement d'une stratégie de formation et sa traduction dans des programmes de formation ;
- la définition d'un plan de communication pour optimiser l'information et la promotion du secteur ;
- l'établissement d'une coordination à propos de l'organisation des rencontres sectorielles ;
- la participation à une coordination intersectorielle.

¹ L'ACC et l'ASTRAC ont chacune déposé une première demande fin 2014.

² Il s'agit d'un titre de travail.

³ L'énumération qui suit ne tient pas compte des actions pour opérationnaliser la coupole.

En conclusion

Les **faits et tendances les plus marquants** de l'année 2016 étaient :

- la prolongation du **contexte difficile**, caractérisé par de nombreuses incertitudes et un manque de perspectives, à la fois en ce qui concerne le financement et le cadre légal du secteur – malgré le remplacement de Joëlle Milquet par Alda Greoli comme Ministre de la Culture
- d'importantes actions pour **défendre**, dans ce contexte, **le secteur et ses équipes** et notamment **une meilleure application financière du décret** (baromètre de la situation des Centres cultures, lettre ouverte à la Ministre Joëlle Milquet, concertation avec le Cabinet Greoli, ...)
- une **fragilisation toujours plus importante de l'ASTRAC** qui s'est traduite, entre autre, dans une surcharge de travail intenable pour l'équipe:
 - Dans un contexte d'urgence, l'ASTRAC a amplifié son action représentative sans abandonner son action « historique » : Journée pro, site et brèves d'information, Carte pro, ...
 - Le sous-financement de l'ASTRAC s'est prolongé en 2016 suite au report sa reconnaissance dans les termes du nouveau décret, dans l'attente d'un dossier commun pour un projet ASTRAC-ACC intégré, tel que demandé par l'ex-Ministre Joëlle Milquet.
 - La charge de travail importante engendrée par la préparation des demandes de reconnaissance dans les termes du nouveau décret réduit la disponibilité des administrateurs de l'ASTRAC – qui sont tous des professionnels du secteur – pour s'impliquer dans l'action fédérative et seconder l'équipe.
- la poursuite de l'**intensification des relations et des collaborations ACC-ASTRAC**, en lien avec les dynamiques impulsées par le Cabinet Milquet mais surtout dans le cadre de projets et actions menés en partenariat (actions pour la représentation du secteur, guide « Qu'est-ce qu'un Centre culturel ? », ...)

GESTION ET ANIMATION DE L'ASBL

SITUATION FINANCIÈRE

Les finances de l'ASTRAC restent maîtrisées grâce à une gestion rigoureuse.

Après deux années légèrement déficitaires, le résultat de l'exercice est à nouveau « positif ». Le bilan 2016 affiche un tout petit bénéfice de 681,13 euros, le résultat reporté est de 8.969,77 euros.

Si les recettes des activités sont restées globalement stables, le total des recettes a monté quelque peu (+ 2000 euros environ), essentiellement suite à l'indexation des subsides APE de la Région Wallonne et une augmentation des cotisations des membres adhérents.

Les dépenses ont diminué très légèrement grâce à de nouvelles mesures d'économie, touchant notamment la communication.

Notons toutefois que certaines dépenses continuent d'augmenter : il s'agit notamment des frais personnel et différents qui y sont liées et des frais de déplacement.

La trésorerie reste saine : le résultat d'un financement garanti et régulier depuis 2011 dans le cadre de la convention avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, combiné à la participation au Fonds Ecurueil – et bien sûr une gestion très prudente.

Si la situation est donc globalement équilibrée, elle cache un **manque de moyens structurel** qui se fait sentir de manière toujours plus pressante.

Le subside annuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été maintenu en 2016 à 44.550€¹. Ce subside ne permet pas de remplir correctement l'ensemble des missions de la convention ni de s'inscrire dans les dynamiques fédératives envisagées par le décret du 21 novembre 2013.

Les aides à l'emploi de la Région Wallonne (5 points APE pour un temps plein) ne couvrent qu'une petite partie des frais de l'emploi auquel elles sont liées.

Les possibilités de générer des recettes propres sont limitées : l'ASTRAC ne propose peu ou pas de services payants et pratique des tarifs démocratiques pour ses membres et les professionnels du secteur.

Cette inadéquation entre ses moyens et ses missions compromet la qualité et l'impact durables de l'action de l'ASTRAC. Sa professionnalisation reste un acquis fragile et son équipe est exposée à une surcharge de travail permanente qui semble avoir atteint ses limites en 2016. C'est pour cette raison que le plan d'action (et la demande de reconnaissance dans les termes du nouveau décret) pour les années 2017-2021 prévoit un refinancement substantiel par la FWB permettant l'engagement de personnel supplémentaire (1ET).²

PERSONNEL, SITUATION DE L'EMPLOI

La situation du personnel est restée inchangée en 2016. Aucune augmentation du temps de travail des membres de l'équipe n'a été possible malgré une charge de travail très élevée.

Au 31 décembre 2016, le personnel de l'ASTRAC était composé de :

- Frédéricque Bigonville, employée polyvalente, chargée de projets et du secrétariat à ½ temps,
- Liesbeth Vandersteene, directrice à ¾ temps.

¹ Comme les autres institutions culturelles, l'ASTRAC avait été frappée en 2015 par une réduction de sa subvention de 1%.

² Au moment de rédiger ce rapport, nous savons que le Cabinet Culture a décidé de ne pas satisfaire à notre demande. La Ministre a annoncé une augmentation du subside de l'ASTRAC de 20% apd. 2017.

LOCAUX ET MATÉRIEL DE L'ASSOCIATION

Depuis juin 2013, le siège social de l'ASTRAC ainsi que ses bureaux se trouvent à la rue du Couvent, 4 à 6810 Jamoigne.

L'asbl loue le local de la Ville de Chiny pour le montant symbolique de 100 euros par mois (augmenté suivant indexations), hors charges. Le contrat de bail, conclu pour une période 3 ans a été renouvelé au printemps 2016 avec maintien des conditions.

L'équipement est composé entre autres de bureaux et chaises de bureaux, tables et chaises, armoires et étagères, d'un frigo, de matériel didactique et de petit matériel de bureau et électronique.

Le matériel informatique comprend notamment deux ordinateurs, trois imprimantes dont une multifonction (copieur-sanneur), un appareil photo numérique, un moniteur grand écran.

Des GSMs sont mis à la disposition des deux employées, avec pris en charge des frais d'abonnements.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du CA de l'ASTRAC

Le Conseil d'Administration de l'ASTRAC est composé de 18 membres maximum. Il est renouvelable par tiers chaque année, à l'occasion de l'Assemblée générale statutaire. Un Bureau est désigné parmi les membres du CA, lors de sa première réunion suivant l'AG.

Le Conseil d'Administration de l'ASTRAC était composé au 31 décembre 2016 de 15 membres.

Membres du bureau

1	Christophe Loyen	(Centre culturel de Chênée)	président
2	Étienne Pévenasse	(Centre culturel de Gerpinnes)	vice-Président
3	Michel Gelinne	(La Vénérie, Centre culturel de Watermael-Boitsfort)	vice-Président
4	Justine Dandoy	(Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)	secrétaire
5	Hervé Persain	(Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)	secrétaire adjoint
6	Pascale Piérard	(Centre culturel Ourthe et Meuse)	trésorier
7	Jean-Luc Gustin	(Foyer culturel « Henri Simon » de Sprimont)	trésorier adjoint

Autres administrateurs

8	Audrey Bonhomme	(Centre culturel régional de Verviers)
9	Nathalie Caccialupi	(Centre culturel de Aiseau-Presles)
10	Pierre Fasbender	(Centre culturel de Habay)
11	Laurent Habran	(Foyer culturel de Florennes)
12	Sabine Lapôte	(Centre culturel de Walcourt)
13	Valérie Lossignol	(Centre culturel régional du Centre – La Louvière)
14	Pierre Mativa	(Centre culturel de Wanze)
15	Bernard Michel	(Centre culturel de l'Entité fossoise)

Démissions en cours de l'année 2016

Florence Vincent, élue à l'occasion de l'AG du 19 mai 2015, a annoncé sa démission en cours d'année. Celle-ci n'a toutefois pas été formalisée avant l'AG du 21 avril 2016.

Renouvellement du CA à l'occasion de l'Assemblée générale du 21 avril 2016

Delphine Masset, également élue à l'occasion de l'AG du 19 mai 2015, a présenté sa démission à l'occasion de l'AG du 21 avril 2016.

Le « tiers sortant » était constitué en 2016 de Pierre Fasbender, Michel Gelinne, Sabine Lapôte, Jaques-Yves Ledocte, Pierre Mativa et Herve Persain qui étaient donc tous également démissionnaires à l'occasion de l'AG 2016.

A part Jaques-Yves Ledocte tous se sont représentés et ont été réélus. Ils seront sortants en 2019.

Aucune autre candidature n'a été reçue. Trois postes sont dès lors restées vacants après l'AG.

Renouvellement du bureau

Tous les membres du bureau ont été réélus à l'occasion du Conseil d'Administration du 21 avril 2016.

Réunions de l'ASTRAC

Le **Conseil d'administration** s'est réuni 10 fois en 2016 dans des lieux différents.

L'ASTRAC s'impose d'organiser ses réunions internes, dans la mesure du possible, dans des locaux de Centres culturels qui ne sont pas représentés au sein du CA. Le CA et l'équipe tentent de profiter de ces occasions pour rencontrer l'équipe hôte, découvrir ses réalités et visiter ses locaux.

L'ASTRAC remercie chaleureusement les institutions et les équipes qui l'ont accueillie en 2016.

La dernière réunion du premier semestre se tient traditionnellement dans le local de l'ASTRAC à Jamoigne.

Ci-dessous un aperçu des réunions du CA de l'année écoulée et des principaux points à l'ordre du jour. A partir du deuxième semestre, l'ordre du jour comprend systématiquement un point « Nouvelles de nos régions et de nos réseaux » permettant aux administrateurs de partager entre eux et avec l'équipe des informations issues de leur environnement proche susceptibles de nourrir l'action de l'ASTRAC.

La réunion « statutaire » de l'**Assemblée générale** a eu lieu le 21 avril au Centre Marcel Hicter – La Marlagne à Wépion.

14 janvier 2016 à Quaregnon

- Journée pro du 26 janvier
- Guide "Qu'est-ce qu'un Centre culturel?"
- opération Bouger les lignes
- Plateforme socioculturelle

23 février 2016 à Evere

- Chantier ASTRAC-ACC
- Bilan Journée pro
- Guide "Qu'est-ce qu'un Centre culturel?"
- Organisation de l'équipe

24 mars 2016 à Fleurus

- Actus : "La Ministre au Centre...culturel", rencontre avec la Ministre du 18 mars
- AG du 21 avril
- Projet commun 2017-2021 ACC-ASTRAC

12 avril 2016 à Rixensart

- AG du 21 avril : rapport 2015, comptes 2015 et budget 2016, renouvellement du CA
- Projet commun 2017-2021 ACC-ASTRAC

26 mai 2016 à Saint-Georges-sur-Meuse

- Election du bureau
- Actus : rencontre avec la Ministre à Fosses-la-Ville, enjeux intersectoriels, Bouger les lignes
- Bilan AG du 21 avril
- Guide "Qu'est-ce qu'un Centre culturel?"
- Inspection APE

23 juin 2016 à Jamoigne

- Actus: bilan rencontre du 10 juin, Bouger les lignes
- Demande de reconnaissance 2017-2021 : présentation et validation du dossier et de l'accord ACC-ASTRAC
- Représentation de l'ASTRAC à la 3C

22 septembre 2016 à Jupille-Wandre

- Nouvelles des régions et réseaux
- Demande de reconnaissance 2017-2021: réunion de concertation du 5 septembre
- Plateforme d'Echange et de Partage: perspectives
- Réflexion ACC-ASTRAC-FPCEC sur la formation
- Cotisation des membres

20 octobre 2016 à Beloeil

- Actus: suivi formation "Piloter un Centre culturel"
- Nouvelles des régions et des réseaux
- Participation au fonds Ecureuil en 2017
- Projets en cours
- Cotisations des membres

15 novembre 2016 à Andenne

- Actus secteur: rencontre des « dépositaires » du 9 novembre, rencontre avec la Ministre du 10 novembre
- Nouvelles des régions et des réseaux
- Journée pro 2017
- Guide "Qu'est-ce qu'un Centre culturel?" et projets ACC-ASTRAC
- Evaluation de l'équipe

8 décembre 2016 à Durbuy

- Actus secteur: mémo ACC suite à la rencontre du 9 novembre, rencontre de la Plateforme socioculturelle avec la Ministre du 22 novembre, Bouger les Lignes
- Nouvelles des régions et réseaux
- Projets en cours: journée pro 2017, guide, Plateforme d'Echange et de Partage: appel à manifestation d'intérêt

MEMBRES DE L'ASTRAC

En 2016, l'ASTRAC représentait :

- 126 membres effectifs (individuels), issus de 65 Centres culturels ou associations du secteur ;
- 112 institutions membres adhérents (dont 109 Centres culturels agréés) ;
- 309 détenteurs de la Carte professionnelle, dont 243 membres adhérents de l'asbl ASTRAC (et 66 membres effectifs).

Membres effectifs de l'asbl en ordre de cotisation suite à l'assemblée générale du 21 avril 2016

- (1) Pierre ANTHOINE (Centre culturel de Tubize)
- (2) Béatrice ANCIAUX (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
- (3) Marie ARCQ (Centre culturel de Walcourt)
- (4) Olivier ARNOLDY (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
- (5) Marc BAEKEN (Centre culturel régional de Dinant)
- (6) Luciano BAREL (Les Chiroux – Centre culturel de Liège)
- (7) Anne-Laure BECHET (Centre culturel Joseph Faucon, Le Roeulx)
- (8) Nadine BEERLANDT (Centre culturel de Comines-Warneton)
- (9) Benjamin BELAIRE (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
- (10) Cherif BENNABI (Centre culturel de Gerpinnes)
- (11) Valérie BODART (Centre culturel de Ciney)
- (12) Idil BOLS (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
- (13) Audrey BONHOMME (Centre culturel régional de Verviers)
- (14) Omar BOUCHAHROUF (Centre culturel d'Andenne)
- (15) Marc BOUILLE (Foyer culturel de Saint-Georges)
- (16) Alain BRONCKART (Centre culturel de Hannut)
- (17) Emilien BURLET (Centre culturel de Gerpinnes)
- (18) Nathalie CACCIALUPI (Centre culturel d'Aiseau-Prèles)
- (19) Didier CAILLE (Centre culturel régional du Centre)
- (20) Steve CERISIER (Centre culturel de Rebecq)
- (21) Jean-Pierre CLINCKX (Centre culturel de Nassogne)
- (22) Christophe COLLARD (Centre culturel de Spa)
- (23) Philippe CONTENT (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
- (24) Laetitia CONTINO (Centre culturel régional de Verviers)
- (25) Henri CORNEILLE (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
- (26) Stéphane COULONVAUX (Centre culturel de Doische)
- (27) Emilie COZAR (Centre culturel de Spa)
- (28) Stéphanie CROQUET (Centre culturel de Jodoigne)
- (29) Emma CUDIN (Centre culturel de Braives-Burdinne)
- (30) Eric DAMOISEAUX (Centre culturel de Spa)
- (31) Justine DANDOY (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
- (32) Laura DAVID (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
- (33) Laurent DE BRUYN (Centre culturel de Spa)
- (34) Magali DECERF (Centre culturel de Spa)
- (35) Annick DELCHAMBRE (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
- (36) Benjamin DERESTEAM (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
- (37) Christian DEREU (Centre culturel de Spa)
- (38) Jacqueline DESSART (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
- (39) Silvana DI CALOGERO (Centre culturel de Gerpinnes)
- (40) Morgan DI SALVIA (Maison culturelle de Quaregnon)
- (41) Kadhi DIENG Michel GELINNE (La Vénérie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort)
- (42) Ratna DITHAL (Centre culturel de Spa)
- (43) Dorothee DUJEU (Centre culturel de Walcourt)
- (44) Pierre DUQUESNE (Centre Culturel de Soignies)
- (45) Pierre FASBENDER (Centre culturel de Habay)
- (46) Karin FONTAINE (L'Entrela – Centre culturel d'Evere)
- (47) Muriel FRENAY (Foyer culturel Jupille-Wandre)
- (48) Bernard GAUTHIER (Foyer culturel de Philippeville)

- (49) Michel GELINNE (La Vénerie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort)
- (50) Jean-Luc GERLAGE Michel GELINNE (La Vénerie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort)
- (51) Eddy GIJSENS (Les Variétés – Centre culturel de Amay)
- (52) Dimitri GILLET (La Vénerie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort)
- (53) Denis GILIS (Centre culturel d’Ans)
- (54) Michel GILSOUL (Centre culturel de l’Arrondissement de Huy)
- (55) Elodie GLIBERT (Centre culturel de Braine-l’Alleud)
- (56) Edith GRANDJEAN (Centre culturel du Brabant wallon)
- (57) Grégory GRIGOLETTO (Foyer culturel de Saint-Georges)
- (58) Henri GROSJEAN (Centre culturel de Spa)
- (59) Thierry GUERIN (Foyer culturel de Saint-Georges)
- (60) Jean-Luc GUSTIN (Centre culturel de Sprimont)
- (61) Laurent HABRAN (Foyer culturel de Florennes)
- (62) Thierru HAMENDE (Centre culturel de l’Arrondissement de Huy)
- (63) Marie HARDY (Centre culturel de Bièvre)
- (64) Philippe HESMANS (Le Sablon – Centre culturel de Morlanwelz)
- (65) Jean-Pierre HOUET (Centre culturel d’Engis)
- (66) Rachel JANS (Centre culturel de Marchin)
- (67) Isabelle JEANDRAIN (Centre culturel de Walcourt)
- (68) Aurélien JUEN (Centre culturel de l’Arrondissement de Huy)
- (69) Stéphane KARNIER (Centre culturel de Walcourt)
- (70) Thomas KEMPENEERS (Centre culturel de Waremme)
- (71) François-Xavier KERNKAMP (Le Foyer – Centre culturel de Perwez)
- (72) Mathieu LALOT (Centre culturel de Beauraing)
- (73) Sabine LAPOTRE (Centre culturel de Walcourt)
- (74) Christophe LATET (Centre culturel de Durbuy)
- (75) Emilie LAVAUX (Centre culturel de Genappe)
- (76) Marianne LEENAERTS (Centre culturel de l’Arrondissement de Huy)
- (77) Colin LEJEUNE (Centre culturel de l’Arrondissement de Huy)
- (78) Amik LEMAIRE (Centre culturel de Jette)
- (79) Christine LEONARD (Centre culturel de Spa)
- (80) Tiphanie LOICQ (Centre culturel de Gerpinnes)
- (81) Valérie LOSSIGNOL (Centre culturel régional du Centre)
- (82) Christophe LOYEN (Centre culturel de Chênée)
- (83) Robin LUCAS (Centre culturel d’Athus – Aubange)
- (84) Sabine MARCHETTI (La Vénerie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort)
- (85) Julie MARECHAL (Centre culturel de l’Arrondissement de Huy)
- (86) Frédéric MARECHAL (Centre culturel René Magritte, Lessines)
- (87) Delphine MASSET (Centre culturel de Dison)
- (88) Eric MAT (Centre culturel au Cinéma Royal, Gembloux)
- (89) Sandrine MATHEVON (Centre culturel Jacques Franck, Saint-Gilles)
- (90) Pierre MATIVA (Centre culturel de Wanze)
- (91) Jérémy MELCHIOR (Centre culturel de Spa)
- (92) Nathalie MEURANT-PAILHE (Centre culturel de l’Arrondissement de Huy)
- (93) Bernard MICHEL (Centre culturel de Fosses-la-Ville)
- (94) JUSTINE MONTAGNER (Centre culturel de l’Arrondissement de Huy)
- (95) Gaëlle MONVILLE (Centre culturel de Spa)
- (96) Bernard MOTTET (Centre culturel Rossignol-Tintigny)
- (97) Caroline PAROTTE (Centre culturel de Spa)
- (98) Pascal PENICHOUX (Centre culturel de Bastogne)
- (99) Brigitte PERREMANS (Centre culturel de Rixensart)
- (100) Hervé PERSAIN (Centre culturel de l’Arrondissement de Huy)
- (101) Etienne PEVENASSE (Centre culturel de Gerpinnes)
- (102) Alexandra PHILIPPE (Centre culturel de Spa)
- (103) Pascale PIERARD (Centre culturel d’Ourthe et Meuse)
- (104) Sandra PIRARD (Centre culturel de Spa)
- (105) Nurten RAMADAN (Centre culturel de l’Arrondissement de Huy)
- (106) Benoit RAOULT (Centre culturel Ecrin d’Eghezee)
- (107) Carmine RAUCCI (Centre culturel de l’Arrondissement de Huy)
- (108) Axelle RISSELIN (Centre culturel du Pays des Collines)
- (109) Patrick ROBERT (Centre culturel de Frameries)
- (110) Jean-Louis ROUCHE (Centre culturel de l’Arrondissement de Huy)

- (111) Patricia SANTORO (CRAC'S – Centre culturel de Sambreville)
- (112) Françoise SERVAIS (Centre culturel de Stavelot)
- (113) Jacques SONDRON (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
- (114) Alain THEWYS (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
- (115) Elisabeth THISE (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
- (116) Alain THOMAS (Centre culturel de Bertrix)
- (117) Emilie THREIS (Centre culturel d'Amay)
- (118) Valérie Van den Hove (Centre culturel de Genappe)
- (119) Laurent VANBERGIE (Centre culturel d'Enghien)
- (120) Florence VINCENT (Centre culturel de Gerpinnes)
- (121) Yvette WARNIER (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
- (122) Anne WATHELET (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
- (123) Thierry WENNES (Centre culturel de Fosses-la-Ville)
- (124) Sébastien WILKIN (Centre culturel du Beau Canton, Chiny-Florenville)
- (125) Alain WINANDY (Centre culturel de Spa)
- (126) Jérôme WYN (Centre culturel de Dison)

**Institutions membres adhérents de l'ASTRAC (Centres culturels et associations du secteur)
en ordre de cotisation d'adhérent au 31 décembre 2016**

	CENTRE CULTUREL	code postal
1	<i>Maison de la Création</i> - Centre culturel de Bruxelles-Nord	1020
2	Centre culturel de Schaerbeek	1030
3	<i>Espace Senghor</i> - Centre culturel d'Etterbeek	1040
4	<i>Le Jacques Franck</i> - Centre culturel de Saint-Gilles	1060
5	<i>L'Escale du Nord</i> - Centre culturel de Anderlecht	1070
6	<i>Le Fourquet</i> - Centre culturel de Berchem	1082
7	<i>La Villa</i> – Centre culturel de Ganshoren	1083
8	<i>Centre Armillaire</i> – Centre culturel de Jette	1090
9	<i>L'Entrela</i> – Centre culturel de Evere	1140
10	<i>La Venerie</i> – Centre culturel de Watermael – Boisfort	1170
11	<i>Wolubilis</i> – Centre culturel de Woluwé-Saint-Lambert	1200
12	Centre culturel de la Vallée de la Néthen	1320
13	Centre culturel de Rixensart	1332
14	Centre culturel de Ottignies	1340
15	<i>Le Foyer</i> - Centre culturel de Perwez	1360
16	Centre culturel de Jodoigne	1370
17	<i>Espace Bernier</i> - Centre culturel de Waterloo	1410
18	Centre culturel de Braine l'Alleud	1420
19	Centre culturel de Rebecq	1430
20	<i>CLI</i> - Centre culturel de Ittre	1460
21	Centre culturel de Genappe	1470
22	<i>Théâtre du Gymnase</i> - Centre culturel de Tubize	1480
23	Centre culturel du Brabant wallon	1490
24	<i>Les Chiroux</i> – Centre culturel de Liège	4000
25	Centre culturel de Jupille-Wandre	4020
26	Centre culturel Ourthe et Meuse	4031
27	Centre culturel de Chênée	4032
28	Centre culturel de Seraing	4100
29	<i>Foyer culturel Henri Simon</i> – Centre culturel de Sprimont	4140
30	Centre culturel de Braives-Burdinne	4260
31	Centre culturel de Hannut	4280

	CENTRE CULTUREL	code postal
32	Centre culturel de Waremmé	4300
33	Centre culturel de Ans	4432
34	Foyer culturel de Saint-Georges	4470
35	Centre culturel de Engis	4480
36	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy	4500
37	Centre culturel de Wanze	4520
38	<i>Cultur'Ama</i> - Centre culturel de Amay	4540
39	Centre culturel de Marchin	4570
40	Centre culturel de Soumagne	4630
41	Centre culturel Régional de Verviers	4800
42	Centre culturel de Dison	4820
43	<i>Forum des Pyramides</i> - Centre culturel de Welkenraedt	4840
44	Centre culturel de Spa	4900
45	Centre culturel de Theux	4910
46	Centre culturel de Stavelot	4970
47	Centre culturel Régional de Namur	5000
48	<i>Cinéma Royal</i> - Centre culturel de Gembloux	5030
49	<i>CRAC'S</i> - Centre culturel de Sambreville	5060
50	Centre culturel de Fosses-la-Ville	5070
51	Centre culturel de Floreffe	5150
52	Centre culturel de Andenne	5300
53	<i>L'Ecrin</i> - Centre culturel de Eghezée	5310
54	Centre culturel Régional de Dinant	5500
55	Centre culturel de Hastière	5540
56	Centre culturel de Bièvre	5555
57	Centre culturel de Beauraing	5570
58	<i>Centre culturel des Roches</i> - Rochefort	5580
59	Centre culturel de Ciney	5590
60	Foyer culturel de Philippeville	5600
61	Foyer culturel de Florennes	5620
62	Centre culturel de Walcourt	5650
63	<i>Centre culturel Christian Colle</i> – Couvin	5660
64	<i>Action-Sud</i> – Centre culturel régional de Viroinval	5670
65	Centre culturel de Doische	5680
66	<i>L'Eden</i> - Centre culturel de Charleroi	6000
67	La Bourlette – Centre culturel de Anderlues	6150
68	La Posterie – Centre culturel de Courcelles	6180
69	<i>Fleurus Culture</i> – Centre culturel de Fleurus	6220
70	Centre culturel de Farciennes	6240
71	Centre culturel de Aiseau-Présles	6250
72	Centre culturel de Gerpennes	6280
73	<i>SudHaiNa</i> - Centre culturel de Chimay	6464
74	Centre culturel de Thuin-Haute Sambre	6530
75	Centre culturel de Momignies	6590
76	Centre culturel de Bastogne	6600
77	Maison de la Culture d'Arlon	6700
78	Centre culturel de Habay	6720

CENTRE CULTUREL		code postal
79	Centre culturel de Rossignol-Tintigny	6730
80	Centre culturel de Athus-Aubange	6791
81	<i>Centre culturel du Beau Canton – Chiny-Florenville</i>	6810
82	Centre culturel de Bertrix	6880
83	Maison de la Culture Famenne-Ardenne	6900
84	Centre culturel de Durbuy	6940
85	Centre culturel de Nassogne	6950
86	Centre culturel de Hotton	6990
87	Centre culturel de Soignies	7060
88	<i>Centre culturel Joseph Faucon - Le Roeulx</i>	7070
89	Centre culturel de Frameries	7080
90	Centre culturel de Braine-le-Comte	7090
91	Centre culturel Régional du Centre – La Louvière	7100
92	<i>Le Sablon - Centre culturel de Morlanwelz</i>	7140
93	Centre culturel de Chapelle-lez-Herlaimont	7160
94	Centre culturel de Manage	7170
95	Centre culturel de Boussu	7300
96	Centre culturel de Saint-Ghislain	7330
97	Centre culturel de Colfontaine	7340
98	Maison culturelle de Quaregnon	7390
99	Maison de la Culture deTournai	7500
100	Foyer culturel de Peruwelz – <i>Arrêt 59</i>	7600
101	Foyer socioculturel d'Antoing	7640
102	Centre culturel de Mouscron	7700
103	Centre culturel de Comines-Warneton	7780
104	Maison Culturelle d'Ath	7800
105	Centre culturel de Enghien	7850
106	Centre culturel <i>René Magritte – Lessines</i>	7860
107	Centre culturel du Pays des Collines	7880
108	Centre culturel de Leuze en Hainaut	7900
109	Centre culturel de Beloeil	7972
110	Concertation des Centres culturels bruxellois	1060
111	asbl CCRDL - Coopération culturelle régionale de Liège	4000
112	<i>Pays de Geminiacum (Centre culturel non reconnu)</i>	6238

Détenteurs de la Carte pro membres adhérents individuels de l'ASTRAC au 1^{er} avril 2016*

Prenom	NOM	Centre culturel ou institution	
1	Fabrice	ACABO	Centre culturel d'Ans-Allieur
2	Marc	ALEXANDRE	Centre culturel du Beau Canton de Gaume – Chiny-Florenville
3	Marie-Elene	ALONSO	Centre culturel de Waremme
4	Magda	BADRAKHAN	Les Chiroux – Centre culturel de Liège
5	Dimitri	BAILLIEN	Foyer culturel Henri Simon – Sprimont
6	Marie	BAUWENS	Le Foyer – Perwez
7	Adeline	BEAUDRY	Centre culturel d'Engis
8	Adeline	BEAUDRY	Centre culturel d'Engis
9	Priscilla	BECCARI	Maison Culturelle d'Ath
10	Fabian	BEGHIN	Maison de la Culture Famenne-Ardennes

	Prenom	NOM	Centre culturel ou institution
11	Hélène	BEGUIN	Maison de la Culture Famenne-Ardenne
12	Fadila	BENBAKOURA	Centre culturel de Framerie
13	Rémy	BERNARD	Centre culturel de Nassogne
14	Patrice	BERTRAND	Centre culturel de Habay
15	Sylvain	BIGARE	Centre culturel de Stavelot
16	Jacqueline	BLOMART	Centre culturel du Brabant wallon
17	Eloïse	BLYAU	Maison Culturelle d'Ath
18	Christian	BOCLINVILLE	Maison de la Culture Famenne-Ardenne
19	Marie-Odile	BOCLINVILLE	Maison de la Culture Famenne-Ardenne
20	Laurence	BODSON	Centre culturel Joseph Faucon – Le Roeulx
21	Dorothy	BOLLETTE	Le Fourquet – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe
22	Julie	BOUCHAT	Foyer culturel Henri Simon – Sprimont
23	Philippe	BOULANGER	Centre culturel Régional de Verviers
24	Ludivine	BOURGEOIS	Centre culturel de Braives-Burdinnes
25	Olivier	BOVY	Centre culturel de Chênée
26	Liliane	BOVY	Centre culturel d'Ans-Allieur
27	Anne-Sophie	BRISBOIS	Centre culturel Ourthe et Meuse
28	Laurence	BROKA	Centre culturel de Chênée
29	Jonathan	BUSCARLET	Centre culturel du Brabant wallon
30	Géraldine	CAMBRON	Maison de la Culture Famenne-Ardenne
31	Mariana	CANARIO	Centre culturel de Genappe
32	Emilie	CAPELLE	Maison de la Culture Famenne-Ardenne
33	Martine	CARDINAL	Les Chiroux – Centre culturel de Liège
34	Dimitri	CARETTE	Centre culturel du Pays des Collines
35	Martine	CARON	Centre culturel Régional du Centre – La Louvière
36	Vanessa	CHABOTHIER	Centre culturel de Wanze
37	Alice	CHARLIER	Centre culturel de Floreffe
38	Carine	CHERON	Centre culturel de Rebecq
39	Krystel	CIURA	Coopération culturelle régionale – Liège
40	Mélissa	COLLIGNON	Centre culturel de Genappe
41	Justine	CONSTANT	Coopération culturelle régionale – Liège
42	Julien	COOS	Centre culturel de Bièvre
43	Arnaud	COPPENS	Arrêt 59 – Centre culturel de Péruwelz
44	Valentine	COPPENS	Maison Culturelle d'Ath
45	Karine	CORTOT	SudHaiNa asbl - Centre culturel de Chimay
46	Philippe	CRISPIN	Centre culturel de Rebecq
47	Angela	CUTILLO	Centre culturel de Jupille-Wandre
48	Pascal	DABE	Centre culturel de Bièvre
49	Michelle	DABEE	Centre culturel de Jupille-Wandre
50	Jean-Marc	DAELE	Centre culturel de Dison
51	Delphine	DASSIS	Centre culturel de Chênée
52	Aurélié	DE BACKER	Centre culturel de Rebecq
53	Anne-Catherine	DE BAST	Centre culturel d'Engis
54	David	DE MEUTER	Centre culturel Jacques Franck – Saint-Gilles
55	Joëlle	DE POORTER	Maison de la Culture Famenne-Ardenne
56	Thibault	DE RIDDER	Centre culturel de Nassogne
57	Louise	DE ROUS	Les Chiroux – Centre culturel de Liège
58	Marie	DEBATTY	Maison de la Culture Famenne-Ardenne
59	Etienne	DEBAUVE	La Posterie – Centre culturel de Courcelles
60	Elodie	DEBORGIES	Centre culturel du Pays des Collines
61	Sarah	DEBOVE	Centre culturel du Brabant wallon
62	Julie	DECHAMPS	Arrêt 59 – Centre culturel de Péruwelz
63	Renaud	DECHANET	Centre culturel de Hannut
64	Guillaume	DECONINCK	Arrêt 59 – Centre culturel de Péruwelz
65	Stéphanie	DEHEZ	Centre culturel de Stavelot

Prenom	NOM	Centre culturel ou institution	
66	Didier	DELANNOY	Centre culturel de Floreffe
67	Yves	DELBECKE	Centre culturel du Pays des Collines
68	Christine	DELCULÉE	Centre culturel de Florennes
69	Julie	DELECOCQ	Centre culturel du Brabant wallon
70	Olivier	DELEPLANQUE	Foyer socioculturel d'Antoing
71	Vincent	DELVOYE	Centre culturel d'Ans-Allieur
72	Pascale	DEMEUSE	Centre culturel de Frameries
73	Charlotte	DENIS	Centre culturel Régional de Verviers
74	Lucette	DERONNE	Centre culturel du Pays des Collines
75	Maureen	DERVAUX	Espace Bernier - Centre culturel de Waterloo
76	Océane	DERZELLE	SudHaiNa asbl - Centre culturel de Chimay
77	Christian	DESTINE	Maison de la Culture Famenne-Ardenne
78	Thomas	DESTREE	Centre culturel d'Engis
79	Caroline	DEVENTER	Coopération culturelle régionale – Liège
80	Ludovic	DEVRIENDT	CLI – Centre culturel de Ittre
81	Yasmine	DEVRIM	Espace Bernier – Centre culturel de Waterloo
82	Manuel	DIAS	La Vénerie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort
83	Pierre	DION	Centre culturel de Bièvre
84	Diby	DIPLO	Centre culturel de Flémalle
85	Sandrine	DONNAY	Coopération culturelle régionale – Liège
86	Claudy	DONOT	Centre culturel de Florennes
87	Françoise	DOSSIN	Centre culturel du Brabant wallon
88	Isabelle	DOYEN	Centre culturel de Jodoigne
89	Martin	DRESSEN	Centre culturel d'Ans-Allieur
90	Sophie	DUMOULIN	Le Fourquet – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe
91	Caroline	DUNSKI	Centre culturel du Brabant wallon
92	Cécile	DUPONT	Centre culturel de Florennes
93	Maud	DUTHOIT	Arrêt 59 – Centre culturel de Péruwelz
94	Christine	ERGO	Centre culturel d'Enghien
95	Catherine	FAGNART	Centre culturel d'Ans-Allieur
96	Conchita	FERNANDEZ	Centre culturel d'Engis
97	Fiore	FINOCCHIO	Centre culturel d'Ans-Allieur
98	Jacqueline	FOURNY	Centre culturel du Beau Canton de Gaume – Chiny-Florenville
99	Laurence	GAROT	Le Foyer - Perwez
100	Grégoire	GERTSMANS	Centre culturel de Hannut
101	Christel	GHIN	Espace Bernier – Centre culturel de Waterloo
102	Quentin	GILET	Foyer culturel Henri Simon – Sprimont
103	Pierre	GILLES	Action Sud – Centre culturel de Viroinval
104	Nicolas	GILSON	Centre culturel de Theux
105	Viviane	GODON	Centre culturel de Hannut
106	Cédric	GOFFIN	Centre culturel de Habay
107	Michèle	GONAY	Centre culturel de Theux
108	Marie	GOOR	Centre culturel de Chênée
109	Sarah	GOUSSET	Centre culturel du Pays des Collines
110	Pierre	HARDY	Centre culturel René Magritte – Lessines
111	Pierre	HOLLEMAERT	Centre culturel de Tubize
112	Marie-Jeanne	HONNOF	L'Ecrie – Centre culturel de Eghezée
113	Martine	HOST	Foyer socioculturel d'Antoing
114	Annick	HOUCHARD	Centre culturel de Bertrix
115	Claire	HUBERT	Centre culturel de Nassogne
116	Céline	HUICQ	Foyer socioculturel d'Antoing
117	Stéphane	JACOB	La Vénerie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort
118	Bénédicte	JEANBAPTISTE	Centre culturel de Waremme
119	Martine	KINET	Centre culturel d'Engis
120	Françoise	KOLEN	Centre culturel du Brabant wallon

	Prenom	NOM	Centre culturel ou institution
121	Jacky	LACROIX	Centre culturel de Dison
122	Isabelle	LALLEMAND	Centre culturel de Floreffe
123	Elodie	LAMBERT	Foyer culturel Henri Simon – Sprimont
124	Vanessa	LAMBERT	Centre culturel d'Ans-Allieur
125	Aurélie	LAMBERT	Maison Culturelle d'Ath
126	Xavier	LAMBERTZ	Centre culturel de Hannut
127	Céline	LECOCQ	Centre culturel Joseph Faucon – Le Roeulx
128	Emilie	LECUIVRE	Maison de la Culture Famenne-Ardenne
129	Valérie	LEFEVRE	Centre culturel de Tubize
130	Marie-Céline	LEGROS	Centre culturel de Flémalle
131	Edwige	LEJEUNE	Centre culturel René Magritte – Lessines
132	André	LEMESTREZ	Centre culturel d'Ans-Allieur
133	Delphine	LEROY	Arrêt 59 - Centre culturel de Péruwelz
134	Claude	LESIRE	Centre culturel de Floreffe
135	Aurélie	LEURIDENT	Centre culturel de Jodoigne
136	Antoine	LITT	Centre culturel de Jupille-Wandre
137	Nathalie	LOURTIE	Centre culturel de Ittre
138	Sophie	LOYEN	Centre culturel de Chênée
139	Jérémie	MACALUSO	Centre culturel de Jupille-Wandre
140	Elodie	MAERTENS	Centre culturel de Tubize
141	François	MAETENS	Centre culturel de Framerie
142	Pitshou	MANUENO	Le Fourquet – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe
143	Hélène	MANY	Centre culturel du Brabant wallon
144	Leila	MARCHANDISE	Centre culturel Ourthe et Meuse
145	Philippe	MARECHAL	Centre culturel d'Engis
146	Myriam	MARIAULE	Centre culturel René Magritte – Lessines
147	Alix	MARIAULE	Espace Bernier - Centre culturel de Waterloo
148	Denis	MARTIN	Centre culturel de Waremme
149	Véronique	MARTIN	Foyer socioculturel d'Antoing
150	Nathalie	MARTINEZ	Espace Bernier – Centre culturel de Waterloo
151	Carine	MASSA	Centre culturel de Dison
152	Céline	MASSET	Centre culturel de Jupille-Wandre
153	Nathalie	MASY	Centre culturel de Tubize
154	Virginie	MATHE	Centre culturel de Bastogne
155	Daniela	MATHUS	Centre culturel de Jupille-Wandre
156	Ingrid	MAUDOUX	Centre culturel de Stavelot
157	Marie-Anne	MAZURKIEWICZ	Centre culturel Ourthe et Meuse
158	Bénédicte	MERLAND	Les Chiroux – Centre culturel de Liège
159	Fabrice	MERTENS	Centre culturel de Nassogne
160	Bernadette	MICHAUX	Centre culturel de Braives-Burdinnes
161	Nathalie	MOES	Maison de la Culture Famenne-Ardenne
162	Julie	MONTIGNIES	Centre culturel Régional du Centre – La Louvière
163	Serge	MORCIAUX	Centre culturel du Brabant wallon
164	Emilie	MOREELS	Centre culturel du Brabant wallon
165	Geoffrey	MORNARD	Centre culturel de Waremme
166	Catherine	MOSSAY	Centre culturel d'Ans-Allieur
167	Pierre	MOSSOUX	Centre culturel de Marchin
168	Frédéric	MULLER	Centre culturel de Dison
169	Laurent	NAWROCKI	Centre culturel de Frameries
170	Marylène	Nemery	Centre culturel de Bertrix
171	Julie	NICOD	Centre culturel du Brabant wallon
172	Laurence	NOEL	L' Ecrin – Centre culturel de Eghezée
173	Paul	NORMAND	Centre culturel de Flémalle
174	Laura	PEREZ CASTELLANO	Maison de la Culture Famenne-Ardenne
175	Engelbert	PETRE	Maison Culturelle d'Ath

	Prenom	NOM	Centre culturel ou institution
176	Nancy	PIERRET	Centre culturel Ourthe et Meuse
177	Sylvia	PIGARELLA	Centre culturel de Tubize
178	Denis	PILETTE	Centre culturel d'Enghien
179	Vanessa	PINOY	Centre culturel de Genappe
180	Frédéric	PIOT	Centre culturel du Brabant wallon
181	Luc	PIRARD	Centre culturel Régional de Verviers
182	Luc	PIROTTE	Foyer culturel Henri Simon – Sprimont
183	Marie - Pascale	POIRRIER	Centre culturel de Nassogne
184	Hélène	PONCIN	Maison de la Culture Famenne-Ardenne
185	Pascale	PRINGALLE	Espace Bernier - Centre culturel de Waterloo
186	Louis	PRINTZ	Arrêt 59 - Centre culturel de Péruwelz
187	Pascale	Quoirin	Centre culturel de Bertrix
188	Fabienne	RANSONNET	Centre culturel de Chênée
189	Caroline	RENAULD	Centre culturel Ourthe et Meuse
190	Claire	RIGAUX	Centre culturel de Jodoigne
191	Cécilia	RIGAUX	Centre culturel de Dison
192	Christophe	ROLIN	Centre culturel du Brabant wallon
193	Brigitte	ROMAIN	Centre culturel de Fosses-la-ville
194	Anne	ROMBOUX	Centre culturel de Marchin
195	Pierre	SABBE	Foyer socioculturel d'Antoing
196	Céline	SAMPAIX	Centre culturel de Habay
197	Tristan	SCARNIERE	Centre culturel de Genappe
198	Christian	SCAUT	Centre culturel de Florennes
199	Marie	SCHMITZ	Centre culturel du Beau Canton de Gaume – Chiny-Florenville
200	Luc	SCHOUKENS	CLI – Centre culturel de Ittre
201	Catherine	SCUROLE	Centre culturel de Theux
202	Jeannine	SIENKIEWICZ	Maison de la Culture Famenne-Ardenne
203	Marie	SIMARD	Maison Culturelle d'Ath
204	Karin	SIMON	Les Chiroux – Centre culturel de Liège
205	Nathalie	SIMON	Centre culturel de Marchin
206	Caroline	SOILLE	Centre culturel de Durbuy
207	Bruno	SOUDAN	Centre culturel de Tubize
208	Dominique	SPEECKAERT	Le Jacques Franck – Centre culturel de Saint-Gilles
209	Véronique	STASSE	Centre culturel de Jupille-Wandre
210	Mélanie	STRAUS	Maison Culturelle d'Ath
211	François	STRUYS	Centre culturel de Marchin
212	Roxane	TAMIGNEAU	Maison de la Culture Famenne-Ardenne
213	Isabelle	TELLIER	Foyer socioculturel d'Antoing
214	Evelyne	THOMAS	Centre culturel Régional de Verviers
215	Sylvain	TOUSSAINT	Centre culturel de Florennes
216	Marie-Pierre	UENTEN	Centre culturel du Brabant wallon
217	Arnaud	VAN ACKER	Le Fourquet – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe
218	Zoé	VAN CAMPENHOUT	Centre culturel de Bièvre
219	Thierry	VAN DEN EYNDE	Centre culturel de Fosses-la-ville
220	Marjorie	VAN DEN HAUWE	Arrêt 59 - Centre culturel de Péruwelz
221	Nicky	VAN DURME	Centre culturel de Habay
222	Sylviane	VAN ELDOM	Le Foyer – Perwez
223	Julie	VAN HENDEN	Centre culturel de Waremme
224	Isabelle	VAN KERREBROECK	Centre culturel de Marchin
225	Laurent	VAN NGOL	Centre culturel d'Ans-Allieur
226	Céline	VANDERKELEN	Centre culturel de Tubize
227	Jean-Paul	VANESSE	Centre culturel du Pays des Collines
228	Marie-Joëlle	VENDREDI	Centre culturel de Stavelot
229	Sophie	VERBROUCK	Centre culturel d'Engis
230	Lauriane	VERSPECHT	Centre culturel du Brabant wallon

	Prenom	NOM	Centre culturel ou institution
231	Hélène	VERWILGHEN	Centre culturel de Theux
232	Fabrice	VIDAL	Le Jacques Franck – Centre culturel de Saint-Gilles
233	Niels	VINCENT	Centre culturel de Theux
234	Bernadette	VRANCKEN	Le Fourquet – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe
235	Antoine	WALRAEVENS	La Posterie – Centre culturel de Courcelles
236	Graziella	WATTECAMPS	Foyer socioculturel d'Antoing
237	Vincent	WATTIEZ	Centre culturel du Brabant wallon
238	Xavier	WILQUET	Centre culturel de Jodoigne
239	Thomas	WILLAIME	Centre culturel de Floreffe
240	Michaël	WILLEMS	Centre culturel d'Engis
241	Sarah	WLOMAINCK	Foyer socioculturel d'Antoing
242	Séverine	WODON	Centre culturel du Brabant wallon
243	Bruno	WYNANDS	Centre culturel de Fosses-la-ville

** Les membres effectifs de l'ASTRAC peuvent obtenir leur Carte pro gratuitement. Les 66 membres effectifs de l'asbl ASTRAC qui étaient détenteurs de la Carte pro en 2016 ne sont pas repris dans le tableau.*

PERSPECTIVES 2017

Introduction : en guise de mise en perspective...

A différents endroits de ce rapport, nous avons attiré l'attention sur le manque de moyens important auquel l'ASTRAC est confrontée depuis plusieurs années et qui l'empêche de remplir l'ensemble de ses missions de manière constante.

Dans le contexte difficile que traverse le secteur, développer une action fédérative forte est pourtant important et urgent. Sur le plan sectoriel, l'action fédérative peut soutenir une application du nouveau décret pertinente et pleine de sens. Sur un plan plus général, elle peut contribuer, à la défense des acquis du passé du secteur et de ses aspirations pour l'avenir, face aux mesures d'économie et aux programmes de réforme tous azimuts.

Il nous semble que le rôle que l'ASTRAC pourrait jouer dans ce cadre pour épauler et mettre en réseau les équipes, nourrir et valoriser leur travail et traduire et porter leurs attentes n'est plus à prouver.

Le décret du 21 novembre 2013 pressentît un renforcement de l'action fédérative et permet de reconnaître et de financer des fonctions fédératives comme la mise en réseau, des services, la représentation, la recherche et le développement, la mobilisation, l'information et la formation.

Tenant compte de tout ceci, l'ASTRAC a demandé à la FWB de refinancer son action afin de permettre de renforcer son équipe grâce à l'engagement d'un ETP supplémentaire. Rappelons que l'équipe actuelle ne comprend que deux employées à temps partiel, bon pour 1,25 ETP.

A la fin de 2016, le Cabinet de la Ministre de la Culture Alda Greoli nous avait fait parvenir une première réponse positive à notre demande de reconnaissance mais en déclinant toute augmentation de la subvention de l'ASTRAC. La question de la survie de l'association en tant qu'organisation professionnelle (c.a.d. dotée d'une équipe de permanents) semblait ainsi posée. Entre temps, la Ministre Greoli est revenue sur cette décision et a annoncé un refinancement de l'ASTRAC à hauteur de 20%. Le scénario catastrophe semble ainsi écarté mais il est clair que l'ASTRAC ne pourra pas mettre en œuvre son plan d'action 2017-2021 tel qu'imaginé et qu'aucun renforcement de l'équipe ne sera possible.

Nous ne pouvons que rester très prudents aujourd'hui quant aux perspectives pour l'année 2017 :

- dans l'attente de la formalisation de la décision de la Ministre quant à notre reconnaissance et notre financement en 2017-2021,
- dans l'attente d'une relance de la concertation avec l'ACC pour redéfinir des axes de collaboration tenant compte des moyens réels dont chacune de nos organisations pourra disposer,
- dans l'attente d'un contrat-programme intégrant à partir des deux éléments ci-dessous une redéfinition du projet et du cahier de charges des actions de l'ASTRAC pour les années 2017-2021,
- vu l'état de surmenage, à la fois de l'équipe et d'un nombre considérable de membres du CA.

Les perspectives 2017 telles que présentées ci-dessous restent donc volontairement assez générales.

Elles sont basées sur une poursuite de l'action « récurrente » de l'ASTRAC mais aussi sur l'amorce d'un travail pour réfléchir aux possibles évolutions de son projet fédératif, afin de permettre à l'ASTRAC de continuer à contribuer à une action fédérative forte basée sur les besoins et les énergies du secteur, malgré ses moyens limités.

Ce travail de réflexion et de discussion, en équipe, en CA, avec les membres et avec les partenaires, sera mené en 2017 sans contrainte de rythme ou de résultat.¹

¹ Si ce n'est l'obligation décrétole de conclure, avec l'ACC, une convention une convention « déterminant les engagements réciproques des parties contractantes et fixant les modalités de concertation et de coopération destinées à garantir la cohérence et complémentarité des actions développées » (art. 104)

Pistes d'action et projets 2017, suivant les missions

(1) Développer la communication, les échanges, les coopérations et les synergies entre les professionnels

- Poursuite de la **Journée de rencontres professionnelles** : une journée «inter-métiers» pour nourrir le travail quotidien des équipes et les mobiliser et inspirer autour de questions et enjeux de société. Ateliers de réflexion partagée et ateliers informatiques avec intervention d'experts.
- Proposition d'un deuxième moment de rencontre à l'automne, sur une thématique à définir, à l'occasion d'une AG extraordinaire
- Recherche de nouveaux moyens pour relancer le projet de la **Plateforme d'Echange et de Partage** qui vise à accompagner les équipes dans la transition vers le nouveau décret. Introduction d'une demande d'aide extraordinaire permettant d'organiser des rencontres pour l'échange d'expérience et de développer la plateforme virtuelle sur astrac.be
- Poursuite de la **Carte pro** qui est également un outil de liaison qui s'adresse en particulier aux professionnels autres que directeurs et animateurs.
- Soutien à l'ACC pour assurer la mise en réseau des équipes et des professionnels au niveau **international** via l'ENCC.

(2) Informer les professionnels des Centres culturels, proposer des formations sur des thèmes liés aux pratiques professionnelles et à l'actualité du secteur

- Maintien des outils de communication que sont le **site astrac.be** et les **brèves électroniques** pour informer les équipes et les professionnels de la manière la plus directe possible sur les questions qui les concernent et sur les positions de l'ASTRAC. La concertation ACC-ASTRAC permettra d'assurer une information coordonnée du secteur, basée sur la cohérence et/ou la complémentarité des messages diffusés par les partenaires.
- Poursuite de la diffusion des offres d'emploi et des annonces du secteur.
- Organisation d'espace-temps (in)formatifs dans le cadre des rencontres.
- Mise à la disposition des équipes du secteur du local de l'ASTRAC à Jamoigne pour des mises au vert axées notamment sur la transition vers le nouveau décret, avec, le cas échéant, des formules d'accompagnement sur mesure.
- Soutien à des projets de formation émergents pour répondre aux besoins des différents métiers du secteur.
- Participation aux initiatives de réflexion partagée et de coordination pour mieux connaître et prendre en compte les besoins de formation des équipes du secteur, entre autres en lien avec la transition vers le nouveau décret.

(3) Organiser une réflexion permanente, alimenter les débats publics sur les pratiques, les métiers et les orientations du secteur

- Poursuite du dialogue avec le terrain à travers les dispositifs existants : ateliers lors des rencontres professionnelles, rencontres à l'occasion des réunions du CA, partage en CA des « nouvelles des régions et réseaux »
- Poursuite de la participation à la 3C et à la Commission Musiques non classiques ainsi qu'aux groupes de travail et de réflexion émanant du secteur, dans la mesure des énergies disponibles au sein de l'organisation.

- Poursuite des synergies avec les autres fédérations, réseaux et concertations du secteur et avec les secteurs proches : notamment l'ACC et la Plateforme des fédérations socioculturelles.

(4) Valoriser et promouvoir le travail des professionnels des Centres culturels, l'action du secteur et le rôle de la culture dans la société

- En partenariat avec l'ACC : publication et diffusion du guide « Qu'est-ce qu'un Centre culturel ? ». Si possible : conception, à partir du guide, d'un site internet pour promouvoir l'action di secteur
- Poursuite Carte pro, en recherche de nouveaux partenariats hors secteur

(5) Défendre les intérêts des professionnels du secteur et ceux des Centres culturels, les représenter auprès de l'opinion publique, des médias, des pouvoirs publics et des décideurs à tous les niveaux

- Poursuite des actions, contacts et relations pour défendre le secteur et son projet de société, dans la mesure des énergies disponibles au sein de l'asbl et/ou en soutenant les partenaires et les initiatives émergentes du secteur, en stimulant la participation active des professionnels. Dans ce contexte : attention prioritaire à la situation et les perspectives financières du secteur et si possible mise à jour du « Baromètre de la situation des Centres culturels ».
- Poursuite de l'information des professionnels du secteur sur les initiatives citoyennes susceptibles de les intéresser.

ANNEXE

ACCORD ACC-ASTRAC « POUR UNE COUPOLE FEDERATIVE »

EXTRAIT DU DOSSIER DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE INTRODUIT LE 30 JUIN 2016

POUR UNE COUPOLE FEDERATIVE DES CENTRES CULTURELS

Introduction : vers une action fédérative intégrée en secteur des Centres culturels

L'évolution du secteur des Centres culturels durant ces dernières années a amené l'ACC et l'ASTRAC à se rencontrer régulièrement, à multiplier et intensifier les échanges et à se positionner ensemble – notamment dans le contexte des réflexions pour préparer et accompagner la réforme du décret. Fortes de cet élan, les deux associations représentatives ont instauré, depuis l'automne 2013, une concertation plus structurée avec pour objectifs d'élaborer et d'explicitier une vision commune sur leurs rôles et contributions respectives dans le champ de l'action fédérative. Elles ont également voulu identifier des pistes pour traduire cette vision dans de nouvelles synergies en lien avec la réalisation de leurs plans d'actions 2017-2021 respectifs et à cadrer par un accord de collaboration.

*L'ACC et l'ASTRAC formalisent les résultats de cette concertation sous la forme d'un **texte intitulé « Pour une coupole fédérative des Centres culturels »**.*

L'aboutissement à ce travail s'est fait en plusieurs phases.

Une phase de travail « exploratoire » entre les directions de l'ASTRAC et de l'ACC accompagnées par Céline Martin[1].

Cette phase a permis de prendre conscience des réalités de travail de chacun, de confronter les attentes et de réfléchir à une méthode de travail. Deux rencontres se sont tenues en 2013 et 2014.

Une phase de travail « productive » en groupe de réflexion sous l'accompagnement de Pierre Van Hoyer[2].

Automne 2014, trois demi-journées de réflexion partagée ont permis de dégager les premiers éléments d'une vision commune sur l'action fédérative, d'échafauder un début de projet de « Coupole fédérative » et d'établir les premières bases pour sa matérialisation à travers une concertation structurée et des projets de collaboration. Ce travail était précédé d'une réunion de travail préparatoire avec Pierre Van Hoyer et les directions.

Le groupe était constitué de trois délégués de chaque organisation mandaté par les instances respectives : Luc Decharneux, Engelbert Petre et Matteo Segers pour l'ACC et Justine Dandoy, Christophe Loyer et Liesbeth Vandersteene pour l'ASTRAC.

Une phase de « définition » entre les équipes professionnelles des deux organisations accompagnées par Pierre Van Hoyer.

Décembre 2014, une journée entière a été consacrée à la production d'une synthèse du travail, à la rédaction collaborative d'un projet de note d'intention et à l'établissement d'un calendrier pour les étapes suivantes. C'était l'occasion également d'affiner les pistes de collaboration pour les années à venir.

Céline D'Ambrosio, Vincent Dehin et Matteo Segers ont participé à cette journée pour l'ACC. Pour l'ASTRAC, Liesbeth Vandersteene était épaulée par Hervé Persain, membre du Conseil d'Administration.

Ce premier travail, formellement avalisé par les deux associations, a été communiqué dans les dossiers respectifs de demande de reconnaissance déposés en décembre 2014.

Il a été utile dès la reprise des travaux de formalisation en novembre 2015.

Une phase de « formalisation »

En novembre 2015, l'ACC et l'ASTRAC ont lancé des travaux de formalisation de la « Coupole fédérative » plus en profondeur. La période de latence du premier semestre 2015 s'explique par le

souhait de la Ministre de la Culture, Joëlle Milquet, à réfléchir à une intégration plus en profondeur des deux projets des associations.

Un nouveau groupe de travail a été constitué composé de huit personnes. Il comprenait, pour l'ACC : Jack Houssa, Regis Cambron, Vincent Dehin et Matteo Segers ; pour l'ASTRAC : Christophe Loyen, Justine Dandoy, Pierre Mativa et Liesbeth Vandersteene. Six rencontres, entre fin 2015 et début 2016, ont permis d'établir l'accord commun ci-après présenté.

Une phase validation par les instances des partenaires.

Le projet d'accord dessiné dans la phase de formalisation a été soumis pour validation aux membres des instances des deux organisations.

Le 24 avril 2016, l'AG de l'ASTRAC a été informé du projet d'accord qu'elle a pu commenter. Le 10 mai 2016, l'AG de l'ACC a avalisé le projet.

Le CA de l'ASTRAC a marqué son accord sur la version finale le 23 juin 2016. Le CA de l'ACC du 28 juin 2016 a confirmé les derniers aménagements formels.

ACCORD ACC-ASTRAC

Concertation, coopération et pistes d'intégration entre l'ACC et l'ASTRAC dans le cadre d'un projet fédératif commun s'appuyant sur les plans d'actions 2017-2021 de l'ACC et de l'ASTRAC

Liminaire

Le présent accord fixe les balises d'un projet fédératif commun qui sera mis en œuvre par l'ACC et l'ASTRAC conjointement, en articulation étroite avec leurs plans d'actions respectifs pour les années 2017-2021, plans dont il garantira la cohérence et la complémentarité.

Il porte sur les engagements et les collaborations prévus entre les partenaires pour la durée des premiers contrats programmes conclus par chacun sur la base du décret du 21 novembre 2013.

L'ACC et l'ASTRAC privilégient une entente progressive et mesurée dans le temps.

L'intégration de leurs projets d'action sera poursuivie parallèlement à la mise en place d'un espace institutionnel commun dont les piliers et les contours se dessineront par étapes, grâce aux enseignements d'une phase d'expérimentation.

Les engagements pris ne concernent que les deux partenaires sans toutefois exclure la possibilité pour ces derniers de poursuivre ou de conclure des partenariats avec d'autres organisations, dans le cadre de la réalisation de leurs plans d'actions respectifs.

Dans le présent document, l'accord formalisé et la structuration du projet prennent le nom de « Coupole fédérative » ; ce terme est générique et non définitif. Un nom définitif du projet conjoint sera proposé ultérieurement, en lien avec la réalisation d'un plan de communication.

Le présent accord porte sur :

- le renforcement des projets « historiques » de l'ACC et de l'ASTRAC ;*
- le maintien et le respect des « pôles de compétences », des méthodes d'actions et des stratégies des partenaires ; la valorisation de la complémentarité de ces spécificités et leur développement concerté ;*
- les éléments d'un projet fédératif commun évolutif et ouvert à tous les acteurs du secteur dans un esprit d'unification et de respect des différences ;*
- l'exploration progressive d'hypothèses de mutualisations et de regroupement des organisations actuelles au sein d'une structure fédérative unique.*

Des présentations des contenus du présent accord ont eu lieu à l'occasion des Assemblées générales 2016 de chacune des associations partenaires.¹

Une présentation publique du projet fédératif commun et de ses axes de travail sera organisée à destination du secteur et des partenaires d'autres secteurs dès qu'une décision quant à la reconnaissance et au financement de l'action fédérative menée par les partenaires aura permis d'envisager son opérationnalisation ultérieure.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION

Définition commune de l'action fédérative

L'action fédérative des Centres culturels naît de la solidarité entre les acteurs du secteur qui se réunissent dans un but d'enrichissement et de renforcement mutuel.

L'action fédérative vise à nourrir, développer, dynamiser, défendre et promouvoir l'action des Centres culturels.

Elle se concrétise à travers des actions et des services comme la mise en réseau, la recherche et le développement, la mobilisation, l'information, la formation, la représentation, ...

L'action fédérative est représentative des acteurs du secteur et de leur diversité. Elle est cohérente avec les missions des Centres culturels et s'inscrit dans leurs valeurs sociétales.

Elle se construit sur la base des enjeux sectoriels. Les acteurs du secteur contribuent activement à la définition de l'action fédérative, à son organisation et à son évaluation permanente.

L'action fédérative ne se limite pas au secteur des Centres culturels, mais se situe dans un contexte large et s'ouvre à d'autres domaines. Elle crée des passerelles et cherche des synergies avec d'autres acteurs, mouvements et champs de société pour favoriser les échanges et une connaissance réciproque et permettre la poursuite d'objectifs partagés.

L'ACC et l'ASTRAC dans le champ de l'action fédérative

Les définitions ci-dessus traduisent la vision commune de l'action fédérative tout en reconnaissant les spécificités des partenaires.

Les contributions spécifiques de chaque organisation à l'action fédérative peuvent être présentées de la manière suivante :

L'ACC est l'Association des Centres culturels. Elle est une asbl qui réunit et représente des personnes morales, les 115 Centres culturels reconnus en Fédération Wallonie-Bruxelles et d'autres opérateurs culturels ayant des missions analogues. Elle est une fédération qui joue un rôle d'interface entre ses membres et les secteurs culturel et socioculturel. En qualité de chambre patronale, elle agit également au sein de la concertation sociale.

A l'image du secteur, son domaine d'expertise est étendu et transversal, tout en s'axant davantage sur les questions liées à la gestion et au pilotage des Centres culturels.

Le travail avec les membres se réalise prioritairement avec les délégués à la gestion journalière (les directeurs) et les instances (CA, PO, Conseils d'orientation, ...).

L'ACC conseille, accompagne, forme, informe et est un espace ressource pour les Centres culturels. Elle développe un maximum de forces « fédératrices » et veille à être porteuse de synergies collectives.

¹ Le 21 avril à Wépion pour l'ASTRAC et le 10 mai à Namur pour l'ACC.

L'ASTRAC est le Réseau des professionnels en Centres culturels. Constituée en asbl, ses membres et forces vives sont des personnes physiques, professionnels des Centres culturels conventionnés de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En tant qu'association représentative du secteur des Centres culturels, elle est en relation avec plusieurs fédérations, concertations et réseaux issus des Centres culturels ou proches du secteur. L'ASTRAC vise également à entretenir une relation privilégiée avec les syndicats.

Le domaine d'expertise de l'ASTRAC porte sur les pratiques professionnelles des différents métiers présents dans les Centres culturels en tant que contributions à l'action du secteur.

Son action est destinée à l'ensemble des professionnels des Centres culturels, toutes catégories et tous métiers confondus.

Ses méthodes caractéristiques sont l'organisation de temps et espaces pour l'échange et le partage d'expériences, informations et outils et la récolte, la propagation et la valorisation des signaux ascendants du secteur.

Les spécificités énoncées ci-dessus sont reconnues par chacun des partenaires. Ils y voient une complémentarité importante permettant d'agir conjointement à l'action fédérative en secteur des Centres culturels.

Pourquoi une « coupole fédérative » ?

L'ACC et l'ASTRAC souhaitent préserver et renforcer la cohérence et la complémentarité de leur action respective.

La mise en place d'un cadre structuré et dynamique pour donner un caractère permanent à la concertation permettra de toujours affiner, actualiser et faire évoluer une vision commune sur l'action fédérative et sur les contributions de chaque partenaire dans ce contexte. Elle contribuera également à rendre ces apports plus lisibles pour l'ensemble des bénéficiaires, interlocuteurs et partenaires de leur action.

Au-delà d'un espace de dialogue et de réflexion partagée, la « coupole fédérative » se veut un cadre pour agir en synergie. Elle permettra à l'ACC et l'ASTRAC de construire et de porter une parole commune pour défendre et promouvoir le secteur, d'assurer une bonne représentation de celui-ci et de développer des projets de collaboration au bénéfice de ses acteurs.

Au-delà d'un projet de collaboration bilatérale, la coupole fédérative se veut être un cadre de travail flexible et ouvert à tous les acteurs du champ fédératif.

CHAPITRE 2 : SOCLE COMMUN ; COMPLEMENTARITES

Vision commune issue des plans d'action respectifs

Les tableaux, ci-contre, reprennent les enjeux/objectifs généraux identifiés par chacun des partenaires dans le cadre de leurs autoévaluations et de leurs réflexions avec le secteur pour préparer leurs plans d'action 2017-2021.

En croisant ces conclusions, des éléments communs ont pu être reconnus.

*Les différents éléments communs serviront à nourrir une **charte d'adhésion commune** (voir plus loin).*

ENJEUX DE SOCIETE		
ACC	COMMUN	ASTRAC
Soutenir la participation, l'émancipation et le développement humain des populations en FWB.	Contribuer à favoriser l'exercice des droits culturels : <ul style="list-style-type: none"> • par le renforcement et la valorisation de l'action culturelle, des pratiques artistiques et leurs impacts ; • pour une transformation de la société basée sur l'émancipation et l'épanouissement de tous. 	Accompagner les professionnels en tant qu'acteurs de la société, dans des réflexions et des actions collectives avec les autres acteurs de la société.
Renforcer la mise en réseau et le dialogue entre secteurs de la culture (y compris de la socioculture).		
Partager l'excellence artistique à tous.		

ENJEUX LIES AU SECTEUR DES CC		
ACC	COMMUN	ASTRAC
Renforcer l'image des Centres culturels à l'échelle sociétale et développer la représentation du secteur vers les tiers. Promouvoir l'action des CC.	Promouvoir et valoriser l'action du secteur et ses acteurs : <ul style="list-style-type: none"> • défendre son « modèle culturel », l'articulation de ses missions socioculturelles et artistiques, ses valeurs, ses méthodes ; • assurer sa place dans la société, en lien avec les questions de société. 	Renforcer la légitimité des acteurs du secteur.
Garantir le dialogue permanent entre le secteur et les pouvoirs subsidants		Favoriser une identité sectorielle forte basée sur la solidarité entre les professionnels, la militance, l'épanouissement, l'ouverture.
Contribuer à la transition vers le nouveau décret : informer les partenaires/secteurs/réseaux proches. Contribuer à la réussite de la transition des CC. Défendre l'application du Décret 2013.	Contribuer à la transition vers le nouveau décret et encourager son application (fond, forme, sens moyens). Renforcer la professionnalisation du secteur.	Contribuer à la transition vers le nouveau décret à partir des pratiques de terrain. Outiller les professionnels et soutenir leur mise en réseau.
Renforcer la circulation de l'information dans le secteur		
Renforcer les collaborations dans le secteur et avec d'autres secteurs.	Favoriser le décroisement des Centres culturels et les synergies intersectorielles (prioritairement vers les autres opérateurs socioculturels).	Favoriser liens et échanges entre les professionnels des secteurs culturels.

ENJEUX PROPRES A L'ACTION FEDERATIVE		
ACC	COMMUN	ASTRAC
Développer le travail de réseau et de connexions.	Ouvrir l'action fédérative à de nouveaux partenariats sectoriels et intersectoriels.	Renforcer l'action fédérative par de nouvelles articulations et synergies.
Réussir le passage vers une action fédérative commune.		
Assurer le développement d'une association fédérative forte et complémentaire.	Renforcer l'action fédérative et ses impacts.	Renforcer les moyens pour la mise en réseau et l'accompagnement des professionnels.
Moderniser les instances ACC.		
Assurer la réception de l'information vers les acteurs agissant aux bénéfices des membres.		
Renforcer l'adhésion des membres de l'ACC au projet fédératif	Mobiliser le secteur dans le cadre d'une action fédérative renouvelée.	Renforcer l'adhésion des professionnels des métiers autres que l'animation et la direction à l'action fédérative.

Enjeux prioritaires ou objectifs généraux de l'action fédérative commune

Les enjeux partagés identifiés dans le tableau ci-dessus peuvent se regrouper en **5 objectifs généraux qui guideront le projet d'action fédérative commun** :

- (1) **Promouvoir et valoriser l'action du secteur et ses acteurs**
→ de manière étendue, en ciblant régulièrement les zones de connexions prioritaires avec les partenaires intra -, trans-et intersectoriels ;
- (2) **Renforcer la professionnalisation des Centres culturels ;**
- (3) **Contribuer à l'application du décret du 21 novembre 2013 et à la transition des Centres culturels vers celui-ci ;**
- (4) **Favoriser le décloisonnement du secteur et stimuler les synergies intersectorielles ;**
- (5) **Renforcer l'action fédérative**
→ grâce à de nouveaux partenariats sectoriels et intersectoriels (plateforme intersectorielle, ...)
→ grâce à une consolidation de l'adhésion et de l'implication des acteurs du secteur.

Bénéficiaires de l'action fédérative

Les bénéficiaires de l'action fédérative commune sont : les Centres culturels, les professionnels en Centres culturels, les opérateurs culturels liés aux Centres culturels, les intervenants en Centres culturels (dont les artistes), les citoyens en tant que bénéficiaires « indirects ».

Chacune des associations identifie en outre des bénéficiaires directs plus spécifiques de son action.

- Pour l'ACC, il s'agit de l'ensemble des associations et pouvoirs organisateurs reconnus dans le secteur. Les professionnels responsables de la gestion et/ou de la direction profitent de l'action directement. Notons que les services de l'ACC sont réservés aux membres CC et non CC¹.
- Pour l'ASTRAC, il s'agit de tous les professionnels en Centres culturels, tous métiers confondus, sans différenciation entre membres et non-membres². L'action de l'ASTRAC s'adresse à l'ensemble des équipes et travailleurs en CC. Quelques avantages sont toutefois réservés aux seuls membres (effectifs et adhérents).

Méthodes d'action

L'action fédérative développée par les associations partenaires repose sur des méthodes dont certaines sont communes et d'autres propres à l'une des associations.

1 : Tous les CC reconnus étant membres de l'ACC, son action s'adresse à la totalité du secteur. Les membres non CC de l'ACC sont des opérateurs culturels inscrits en CP 329.02 dont l'action est similaire aux CC ou utile à ceux-ci (Concertation régionale, réseaux, ...).

² L'asbl ASTRAC est portée par des membres effectifs, professionnels en Centres culturels et soutenue par deux catégories de membres adhérents : des institutions conventionnées du secteur et des travailleurs du secteur.

Leur action commune se construit dans le respect de ces méthodes. Leur identification est donc utile pour l'organisation des travaux futurs.

Méthodes communes :

- *Interaction permanente entre les associations fédératives et leurs membres et autres bénéficiaires directs de leur action ;*
- *Non arbitrage dans le suivi et le soutien quotidien ¹ ;*
- *Implication participative des membres en ce compris dans la prise de décision ;*
- *Fonctionnement en réseau étendu.*

Méthodes propres à l'ACC :

- *Concertation et information transversale – ascendante & descendante :*
 - o *Sectorielle et extrasectorielle, en fonction des thématiques ;*
 - o *Participative et inductive ;*
- *Services et conseils personnalisés et sur demande (accompagnement) – non arbitrage ;*
- *Opérationnalisation propre et partagée définie dans la grille opérationnelle ;*
- *Plan organisationnel conjoint avec les autres secteurs sur des matières spécifiques.*

Méthodes propres à l'ASTRAC :

- *Animation et mobilisation d'un réseau – ascendance, méthodes participatives et « égalitaires » (collégialité, consensus)*
- *Approches collectives : échange et partage d'expériences, réflexion partagée, mobilisation, construction d'une parole commune, mise en projet des équipes ;*
- *Projets et activités propres ou inscrits dans des réseaux de concertation, en fonction des volontés ascendantes et suivant accords conclus.*

Axes opérationnels du projet commun

Pour répondre aux objectifs généraux tels que définis ci-dessus, l'action fédérative commune de l'ACC et de l'ASTRAC s'articulera autour de trois axes prioritaires pour les années 2017-2021 :

*(1) Un axe pour **opérationnaliser une « Coupole fédérative des Centres culturels »***

Cet axe est lié notamment à l'objectif commun de renforcer l'action fédérative des Centres culturels grâce à de nouveaux partenariats et par la consolidation de l'adhésion et de l'implication des acteurs du secteur.

Il contribuera indirectement aux autres objectifs communs.

Il permettra d'assurer en permanence la cohérence entre les projets spécifiques des associations partenaires au sein du projet fédératif commun.

1 : Les associations représentatives n'interviennent pas pour donner un conseil spécifique à un membre sans avoir été consultées au préalable.

(2) Un **axe intrasectoriel**

Cet axe de travail regroupera les opérations à destination des acteurs du secteur des Centres culturels.

Il est lié aux objectifs communs de promouvoir et de valoriser l'action du secteur des Centres culturels et leurs acteurs, de renforcer la professionnalisation des Centres culturels et de contribuer à l'application (entière) du nouveau décret et à la transition des Centres culturels vers celui-ci.

(3) Un **axe « transsectoriel »**

Cet axe englobe des actions communes avec ou envers des acteurs, culturels ou non, qui se situent en dehors du secteur des Centres culturels.

Il porte sur l'objectif commun de favoriser le décloisonnement des Centres culturels et de stimuler les synergies intersectorielles, mais aussi de promouvoir et de valoriser l'action du secteur des Centres culturels et leurs acteurs et de renforcer la professionnalisation des Centres culturels.

Ce deux derniers axes seront menés en s'appuyant sur l'opérationnalisation de la Coupole fédérative.

La déclinaison des trois axes en actions et activités concrètes – qui est à affiner et à compléter – est développée plus loin, dans le chapitre 4.

CHAPITRE 3 : ESPACE INSTITUTIONNEL COMMUN

Un espace fédératif commun est créé par l'ACC et l'ASTRAC

- *pour garantir le développement ultérieur et l'enrichissement de leur vision commune sur l'action fédérative et ses enjeux,*
- *pour la mise en œuvre de projets communs suivant les axes de travail définis, et*
- *pour identifier les nouveaux projets et mutualisations à réaliser.*

Cet espace fédératif commun sera structuré par étapes et pourra donner lieu à la création progressive d'une structure fédérative unique moyennant une période d'expérimentation.

A l'heure actuelle, il est trop tôt pour privilégier ou écarter l'une ou l'autre hypothèse d'intégration.

Concrètement :

Une « Coupole fédérative des Centres culturels » est créée, portée par l'ACC et l'ASTRAC.

*La Coupole fédérative est une association qui a pour **finalité** le développement et la promotion des droits culturels pour tous par le biais de l'action fédérative des Centres culturels.*

La définition extensive des missions de la Coupole fédérative se dessinera à partir du présent accord.

Sa structuration institutionnelle sera définie progressivement pour prendre sa forme définitive à l'issue d'une période d'expérimentation.

→ Les principes suivants guideront la structuration de la Coupole fédérative au moment de sa constitution formelle :

- L'ACC et l'ASTRAC sont représentées au sein de la « Coupole fédérative » par une délégation désignée par leurs CA respectifs ;
- représentation paritaire des deux structures ;
- capacité de mandat identique.

Ces principes seront traduits et complétés dans un **organigramme de fonctionnement**.

→ Le calendrier d'adaptation institutionnelle suivant est envisagé, calqué sur des périodes référentes au décret:

- 2017-2021 (période transitoire CC) : opérationnalisation du présent accord via les contrats programmes reconnus des 2 partenaires et l'entente commune mise en œuvre via la Coupole fédérative. Demande du maintien des deux reconnaissances en tant qu'ORUA pour 5 ans.
- 2021 : le cas échéant, dépôt d'une demande de reconnaissance appuyée sur une structuration unique.
- 2022-2027 : plan d'action unique du champ fédératif en vue d'un contrat programme unique, en lien avec la fin de la période de transition. Le cas échéant, demande de reconnaissance d'une ORUA unique du secteur.

Ce calendrier n'empêchera pas, le cas échéant, la mise en place plus rapide d'une structure institutionnelle unique.

CHAPITRE 4 : DEVELOPPEMENT DES AXES OPERATIONNELS

Axe 1 : Opérationnalisation d'une Coupole fédérative

Les actions et chantiers suivants sont prévus :

(1) Réaliser une **étude d'opportunité et de faisabilité** relative à la **constitution de la « Coupole fédérative »** en tant que nouvelle personne morale.

Cette étude est guidée par un **calendrier d'études de cas** incluant une période d'expérimentation et identifiant un délai final acceptable pour les deux associations partenaires.

(2) Etablir une **charte de fonctionnement** de la Coupole fédérative

Cette charte comprendra :

- Les **principes de base** du sens de l'action ; les raisons de fédération telles que reprises dans cet accord et plus si nécessaire ;
- Les **domaines d'intervention de la Coupole et ceux qui sont spécifiques aux partenaires** ;

- Le partage des différences de **stratégies d'actions** et leur reconnaissance mutuelle dans leur complémentarité ;
- Quelques **outils de fonctionnement** incontournable :
 - Un **organigramme de fonctionnement** propre à la Coupole ;
 - Un **vade-mecum** avec les lignes de conduite pour le fonctionnement de la Coupole (communication, mandats, ...) ;
 - Les **méthodes de traitements des données** recueillies et fiabilisation ;
 - Des **indicateurs** pour mesurer l'atteinte des objectifs généraux.

(3) Mettre en place des **outils pour baliser l'action** de la Coupole fédérative

En ce compris :

- L'**outil de contact** de la Coupole (en croisant et partageant les bases de données des associations partenaires) + les normes d'utilisation de la nouvelle base de données ;
- L'**organigramme « réseaux »** de la Coupole incluant les ramifications de chacune des associations partenaires ;
- L'**inventaire des mandats** occupés par la Coupole et par chaque association partenaire, précisant l'affectation, la spécificité et la qualité des mandats ;
- L'**inventaire des ressources**, outils de gestion (fonctionnement du secrétariat, budget, etc.) ;
- Les **programmes d'actions annuels** qui comprendront les grandes opérations pour chacune des 5 années à venir, en ce compris leurs **outils (indicateurs) d'évaluation**.

Axe 2 : Action intrasectorielle

Les opérations et actions suivantes sont prévues :

(1) Développer **une stratégie de formation** traduite dans des programmes de formation annuels.

La stratégie et les programmes de formation de la Coupole fédérative se construiront en lien avec les programmes propres aux associations partenaires. Ils prendront en considération les accords éventuels avec d'autres opérateurs.

Les programmes annuels s'appuieront sur :

- l'inventaire des ressources existantes dans les différents champs de la formation publique et privée, en tenant compte des domaines de validations de compétences et de la certification des formations ;
- l'identification et la priorisation de types, de domaines et de thématiques de formation utiles au secteur ;
- une vision partagée des logiques spécifiques de formation de chacun des partenaires (nécessité, public, méthodes) ;
- l'identification du terrain commun et complémentaire à former ;
- les déclinaisons des différents axes de formation (ateliers de partage d'expériences, informations, formations externes au secteur) ;
- un accord sur le budget du plan de formation (dépenses - recettes) ;

- *un partage des ressources et des espaces de recherches à investir ;*
- *la création d'un GT pour le suivi de cette thématique spécifique ;*

*(2) Définir la stratégie et le plan de **communication** de la Coupole fédérative, en lien avec les plans de communication de chacune des organisations partenaires.*

*Notons déjà quelques **outils et démarches utiles** à mettre en place dans ce contexte :*

- *la **charte graphique** de la Coupole fédérative;*
- *une **campagne de visibilité** de constitution et d'action de la Coupole fédérative;*
- *une **plateforme web** de la Coupole ;*
- *la mutualisation des informations sectorielles publiques, notamment au travers d'une **infolettre** de la Coupole (établie depuis un vade-mecum de rédaction et de diffusion) ;*
- *une stratégie propre à la communication de la Coupole sur les **réseaux sociaux** ;*
- *des **outils promotionnels** du secteur (MOOK, Vidéo, Guides, Malette d'accueil...).*

*(3) Coordonner les initiatives et **rencontres sectorielles**, passant par :*

- *la mise en place d'un **calendrier** reprenant les rencontres existantes et à construire par année ;*
- *l'organisation d'un **moment sectoriel** de la Coupole fédérative ;*
- *l'optimisation des collaborations ACC-ASTRAC dans le cadre des rencontres publiques existantes, voire une éventuelle mutualisation ;*
- *le cas échéant, la mobilisation, en Coupole fédérative, pour des initiatives conjointes de défense du secteur et des valeurs, symboles, méthodes qu'il véhicule.*

Axe 3 : Action transsectorielle

La Coupole fédérative identifiera et construira un premier champ fédératif intersectoriel en vue d'une représentation forte des acteurs des Centres culturels.

Cela induit :

- *un soutien actif aux plateformes culturelles associant les secteurs proches (la structuration restant à définir) ;*
- *l'organisation de rencontres et/ou projets communs avec les organisations représentatives et fédératives de secteurs proches sur des thématiques en lien avec l'actualité culturelle.*

CHAPITRE 5 : RESSOURCES ET MOYENS

Le projet fédératif commun s'appuiera en 2017-2021 sur la mise en œuvre des plans d'action respectifs de l'ACC et de l'ASTRAC, plans qu'il complètera et renforcera.

La mise en œuvre de ces plans d'action est donc indispensable au lancement de la Coupole fédérative et à l'investissement de ses axes de travail.

Pour pouvoir mener à bien leurs plans d'action, l'ACC et l'ASTRAC sollicitent une aide de la FWB d'un montant global de 292.700 euros. Ce montant se répartira de la manière suivante :

- 167.700 euros pour participer au financement du plan d'action de l'ACC ;*
- 125.000 euros pour participer au financement du plan d'action de l'ASTRAC.*

L'ACC et l'ASTRAC appuient de manière solidaire la demande de financement de leur partenaire.

Les partenaires s'accordent sur la nécessité de pérenniser, voire de renforcer l'emploi au sein des deux associations et de prévoir les moyens nécessaires pour assurer l'évolution de cet emploi durant toute la durée des contrats-programmes.

*Le **budget pluriannuel** de la Coupole fédérative pour les années 2017-2021 sera réalisé sur la base du présent accord, tenant compte des accords de financement conclu entre les partenaires et la Fédération Wallonie-Bruxelles.*

Ce budget définira les apports respectifs de chaque association à la Coupole fédérative, en termes de moyens (recettes et dépenses) et de valorisation des services.

Il sera affiné annuellement et validé selon les procédures définies au sein de la Coupole fédérative.

*En ce qui concerne l'**organisation du travail**, les associations conviennent de la liberté de chaque partenaire à établir son siège social et ses bureaux où il le souhaite sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et cela pendant toute la durée du premier contrats-programme des partenaires au moins.*



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Service public de Wallonie



European Network of Cultural Centres

**L'ASTRAC est soutenue par La Fédération Wallonie - Bruxelles et le Service Public de Wallonie.
Elle est membre de l'ENCC, le Réseau européen des Centres culturels.**



Réseau des professionnels en Centres culturels asbl